PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 02 JUIN 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-Un et le mercredi 02 juin, à 18 heures 00, les membres de la Ligue de Football de Martinique se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire à la tribune d'honneur du stade de Dillon 97200 Fort-de-France sur convocation en date du 18 mai 2021 qui leur a été adressée par le Secrétaire Général, Jean-Claude VARRU.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel des Délégués
2. Vérification du quorum
3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique
4. Vacance de poste au sein du Conseil de Ligue (article 13.3 des statuts de la LMF)
5. Modalités de liquidation des compétitions 2020/2021
6. Résolution sur décision à prendre dans le cas d'arrêt des compétitions en cours de saison suite cas de force majeure
7. Protocole de sureté des compétitions
8. Charte de l'arbitrage
9. Charte de l'Arbitre Elite
10. Projet de mise en place de la Conférence des Présidents de clubs
11. Autorisation de souscription à un emprunt garanti par l'état
12. Autorisation de cession de créances
13. Questions diverses

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Jean-Claude VARRU, Secrétaire Général de la Ligue de Football de Martinique.

1.Appel des délégués

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Bonjour Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Délégués représentant les présidents, Mesdames et Messieurs Je vous souhaite la bienvenue à notre Assemblée Générale Ordinaire de ce mercredi 2 juin 2021à laquelle vous avez été conviés.

2. Vérification du quorum

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Je vous rappelle les dispositions de l'article 12.5 de nos statuts qui prévoient que la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale, représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Pour votre bonne information, la Ligue de Football compte en son sein 94 clubs qui représentent un nombre total de 401 voix, ce qui indique que le quorum pour valablement délibéré est le suivant : nous devons avoir un minimum de 32 clubs présents représentant un minimum de 134 voix.

Sont présents ou absents :

	Clubs 1/3 total	Voix 1/3 total
Quorum Statutaire	32	134
Quorum Assemblée	46	265

	ASSOCIATIONS	Présent ou Absents	nombre de licenciés	nombre de voix	quorum
1	A. S. MÔN PITO	Présent	129	5	5
2	A.C. VERT PRE	Présent	142	5	5
3	A.S. MORNE DES ESSES	Présent	175	6	6
4	A.S.C. HIRONDELLE	Présent	79	3	3
5	A.S.ETOILE DE BASSE POINTE	Absents	87	3	0
6	ASPTT MARTINIQUE	Absents	95	4	0
7	AIGLON LE LAMENTIN	Présent	416	14	14
8	ANSES ARLETS FOOTBALL CLUB	Absents	113	4	0
9	ASSAUT ST PIERRE	Présent	176	6	6
10	C. COLONIAL	Présent	265	9	9
11	C. FRANCISCAIN	Présent	328	11	11
12	C. S. C. DU CARBET	Absents	90	4	0
13	C.O. DILLON STE THERESE	Présent	140	5	5
14	C.O. TRENELLE	Présent	142	5	5
15	C.S. BELIMOIS	Présent	52	2	2
16	C.S. CASE PILOTE	Présent	185	7	7
17	C.S. VAUCLINOIS	Absents	120	5	0
18	CLUB PELEEN	Absents	137	5	0
19	ECLAIR RIVIERE SALEE	Présent	192	7	7
20	EFFORT LE MORNE VERT	Absents	41	2	0
21	EMULATION	Absents	394	14	0
22	ESPOIR STE LUCE	Présent	151	6	6
23	ESSOR PRECHOTIN	Absents	157	6	0
24	ETENDARD BELLEFONTAINE	Absents	136	5	0
25	ETINCELLE	Absents	86	3	0
26	EVEIL LES TROIS ILETS	Absents	174	6	0
27	EXCELSIOR	Présent	238	8	8
28	F.C. SCHOELCHER	Absents	50	2	0
29	FOY.EDUC.POP. MONESIE	Absents	62	3	0
30	GAULOISE	Présent	207	7	7
31	GOLDEN LION F.C	Présent	271	10	10
32	GOLDEN STAR	Présent	332	12	12
33	GOOD LUCK	Présent	212	8	8
34	GRI-GRI PILOTIN F.C.	Présent	42	2	2
35	J. S. EUCALYPTUS	Absents	226	8	0
36	J.S. LE MARIGOT	Présent	70	3	3
37	L'INTREPIDE CLUB	Présent	87	3	3
38	NEW CLUB	Présent	187	7	7
39	NEW STAR	Présent	274	10	10
40	OLYMPIQUE LE MARIN	Présent	130	5	5

41	OCEANIC CLUB LE LORRAIN	Présent	0	1	1
42	REAL TARTANE	Absents	118	4	0
43	R.C. LORRAIN	Absents	170	6	0
44	R.C. RIVIERE PILOTE	Présent	291	10	10
45	R.C. ST JOSEPH	Présent	216	8	8
46	RENAISSANCE F.C.	Présent	50	2	2
47	REVEIL SPORTIF	Absents	186	7	0
48	S.C.A. EUDORCAIT FOURNIOLS	Présent	56	2	2
49	SAMARITAINE	Présent	319	11	11
50	SANTANA C. STE ANNE	Présent	112	4	4
51	SILVER STAR	Présent	106	4	4
52	SOLIDARITE	Absents	44	3	0
53	SPORTING C. LAMENTINOIS	Présent	178	6	6
54	STADE SPIRITAIN	Présent	256	9	9
55	UNION DES JEUNES DE MONNEROT	Présent	178	6	6
56	UNION DES JEUNES DE REDOUTE	Présent	208	7	7
57	U.S. DIAMANTINOISE	Présent	186	7	7
58	U.S. MARINOISE	Absents	151	6	0
59	U.S. RIVERAINE GD RIVIERE	Présent	77	3	3
60	U.S. ROBERT	Présent	257	9	9
		TOTAL	9749		255

	ASSOCIATIONS	Présent ou Absent	nombre de licenciés	nombre de voix	quorum
61	TOUT SEZON	a	23	1	0
62	U. S. LORRINOISE	Absents	23	1	0
63	AVENIR F.C.	Présent	32	2	2
			78		2

	ASSOCIATIONS	Présent ou Absent	nombre de licenciés	nombre de voix	quorum
64	ANIM'SPORT	a	34	2	0
65	AFFP	Absents	34	2	0
66	AM.PERS.PENITENCIAIRE MARTINIQUE	Absents	27	1	0
67	AMICALE CLUB 233	Absents	34	2	0
68	AS DIAMANTINOISE	Absents	20	1	0
69	AS GALLOCHAT	présent	11	1	1
70	ASC CARREFOUR	Absents	0	1	0
71	ASSOCIATION BA NOU FLAMBO-A	Absents	38	2	0
72	ASSOCIATION LEZARDE TEAM	Absents	13	1	0
73	CASABLANCA F.C.	Absents	40	2	0
74	CLINIQUE SAINT PAUL	Absents	20	1	0
75	COS ESPACE SUD	Absents	0	1	0
76	COTRAM BTP	Absents	23	1	0
77	D.H.L.	Absents	18	1	0

78	EVEIL DE CARABIN	Absents	32	2	0
79	FC AÉROP. MARTINIQUE A.CÉSAIRE	Absents	18	1	0
80	FOUTEUX D'ALBIOMA	Absents	19	1	0
81	FUTSAL ACADEMIE MARTINIQUE	Présent	80	3	3
82	GENERATION IMPACT FOOTCLUB	Absents	33	2	0
83	GJ VISION	Absents	0	1	0
84	KARIBBEAN OSMOSE	Absents	21	1	0
85	LA RENNAISSANCE PIEROTINNE	Absents	0	1	0
86	LAC 212	Absents	0	1	0
87	MELTING POTES	Absents	26	1	0
88	MJC.FLOREAL-GLADIATORS	Présent	33	2	2
89	POWER MADA FUTSAL	Absents	0	1	0
90	RACING CLUB DE MORNE DES ESSSES	Absents		1	0
91	REDS FUTSAL CLUB	Présent	7	1	1
92	RELÈVE LAMENTINOISE	Absents	42	2	0
93	SPORTING FUTSAL CLUB	présent	11	1	1
94	T-FOOT-OU-KOI		30	2	0
		TOTAL	664		8
	TOTAL LICENCES PAR CLUB		10491		
	TOTAL	Absents	0		
		Présents	46		
	Présents		46		265

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel CABRERA (Président du CODST)
Le président CABRERA s'agissant des dernières élections du Conseil de Ligue indique que figuraient sur la liste conduite par Samuel PEREAU 2 candidats d'un même club qui réglementairement ne peuvent pas se présenter aux élections. Mon problème c'est qu'il y avait une commission de contrôle qui n'a même pas vu cela. J'arrête là mes propos.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Très bien, Président. Tu arrêtes là ton propos mais il faut éclaircir ce point de vue. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons aucune difficulté à prouver qu'il n'y a jamais eu sur notre liste deux membres appartenant au même club. Maintenant, vous pouvez passer à la Ligue de Football. Le Président Samuel PEREAU y est le lundi, le mardi régulièrement. Nous allons fournir à ceux qui le souhaitent de manière tout à fait démocratique, tous les éléments en notre possession qui ne posent aucune difficulté juridique.

C'est de manière très précise la réponse que je souhaite apporter. La porte de la Ligue est ouverte à tous les présidents qui souhaitent avoir des précisions claires avec documents à l'appui.

Nous passer au point 4 de l'ordre du jour
Il est demandé aux présidents de clubs de procéder à un vote afin de valider cette proposition d'élection de monsieur Raymond MARIE-JOSEPH en qualité de membre du Conseil de Ligue en remplacement de monsieur José GORON démissionnaire.

Nous allons procéder à l'élection de ce membre. Vous avez reçu lors de l'émargement une enveloppe contenant des bulletins. Vous devrez prendre le bulletin concernant la résolution n°1. Sur ce bulletin figure le nombre de voix de votre club ainsi que les mentions pour ou contre.

Si vous êtes pour, vous effacez la mention contre. C'est la mention non effacée qui sera considérée comme vote.

Bien évidemment, nous allons demander à deux scrutateurs de me rejoindre pour procéder au dépouillement. Qui se dévoue ? Très bien et une Présidente. Marie-Line *(ELIAZORD COSSU),* AS Morne des Esses, tu veux bien, s'il te plait ?

Mets-toi là Marie-Line *(ELIAZORD COSSU).*

(Madame Marie-Line ELIAZORD COSSU (AS Morne des Esses) et Monsieur Valéry GIBOYAU (RC Saint-Joseph) assurent la fonction de scrutateur)

Dans l'enveloppe, vous avez un bulletin marqué « résolution n°1 ».
Il y a une enveloppe blanche. Mettez dans une enveloppe blanche.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général) procède à l'appel nominal des représentants de clubs. Chaque représentant de club est invité à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet :*

A.S Mon Pito	a voté
A.C Vert-Pré	a voté
A.S Morne des Esses	a voté
A.S.C Hirondelle	a voté
A.S.ET Basse-Pointe	absent
Aiglon le Lamentin	absent
Anses d'Arlet Football Club	absent
Assaut de Saint-Pierre	a voté
Club Colonial	a voté
Club Franciscan	a voté
C.O D.S.T.	a voté
C.O Trenelle	a voté
C.S Bélimois	a voté
C.S Case-Pilote	a voté
Eclair de Rivière-Salée	a voté
Excelsior	a voté
Gauloise	a voté
Golden Lion	a voté
Gri-Gri Pilotin	a voté
Golden Star	a voté
Good Luck	a voté
J.S Marigot	a voté
Intrépide	a voté
New Club	a voté
New Star	a voté
Olympique du Marin	a voté
Océanic Club du Lorrain	a voté
R.C Rivière Pilote	a voté
R.C Saint-Joseph	a voté
Renaissance	a voté
ASCEF Eudorcait Fourniols	a voté
Samaritaine	a voté
Santana	a voté
Silver Star	a voté
Stade spiritain	a voté

SPORTING Club Lamentinois	a voté
U.J Monnérot	a voté
U.J Redoute	a voté
U.S Diamantinoise	a voté
U.S Riveraine	a voté
U.S Robert	a voté
Avenir FC	a voté
Red Futsal	a voté
Sporting Futsal	a voté

Il y a des clubs qui sont arrivés entretemps. On va les appeler.

L'Aiglon	a voté
Futsal Académie Martinique	a voté
Réal de Tartane	a voté
MJC Floréal	a voté
L'Espoir	a voté

Y a-t-il des clubs présents que je n'ai pas appelés ? Si c'est le cas, ils sont priés de se manifester auprès du bureau de vote. On attend le dernier vote de l'Espoir et on va clôturer le vote.

Est-ce que le 1er Vice –Président Georges DUSQUESNAY peut se rapprocher de moi ? Merci.

Nous allons procéder au dépouillement.

Nous avons procédé au dépouillement et nous pouvons vous donner le résultat. Il y avait un total de 242 voix pour 43 clubs présents. Il faut la majorité absolue pour que le candidat soit élu membre du Conseil de Ligue, c'est-à-dire 121 voix plus une soit 122 voix.

Raymond MARIE-JOSEPH a obtenu :

Pour	215 voix
Contre	5 voix
Abstention	22 voix
Total	242 voix

Ce qui représente au total les 242 voix des 42 clubs présents.

- ***Le candidat Raymond MARIE-JOSEPH est élu membre du Conseil de Ligue.***

(Applaudissements)

Merci Mesdames et Messieurs les scrutateurs : le RC Saint-Joseph et l'AS Morne des Esses. Rassurez-vous, j'espère que les autres votes vont se dérouler à main levée. C'est vous, bien évidemment, qui allez décider.

Nous avons épuisé le point 4 de l'ordre du jour et nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui est le point n°2 qui concerne les modalités de liquidation de la compétition 2020-2021. Il s'agit de la résolution n°2.

5. Modalités de liquidation des compétitions 2020/2021

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général) expose à l'assemblée,*

Avant de passer la parole au Président, un petit rappel contextuel pour vous dire que le Conseil de Ligue par décision 51 en date du 18 mai 2021 a décidé de l'arrêt des compétitions considérant un certain nombre d'éléments :

- L'impossibilité de terminer dans le temps imparti le Championnat ;
- L'impossibilité pour les clubs de pouvoir procéder à une période de réathlétisation.

Soit un certain nombre de considérants qui nous ont amenés à arrêter le championnat.

Il convient maintenant de savoir quel sort nous allons réserver aux différentes compétitions et pratiques puisqu'il s'agit de la pratique à 11 mais également du Futsal.

Président PEREAU.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Merci Jean-Claude *(VARRU)*. Une large concertation a eu lieu sur ces sujets avec plusieurs réunions en visioconférence avec les clubs, des discussions avec les techniciens, l'amicale des éducateurs, etc.

Ce qui avait déjà été dit, on peut le redire rapidement. A partir de cette décision d'arrêt des compétitions, trois hypothèses s'offraient à nous, peut-être s'offrent toujours à nous :

- **Première hypothèse :** la saison blanche.
- **Deuxième hypothèse :** trouver une modalité de réalisation des classements et de liquidation des questions de montée et de descente suivant une base qui pourrait être celle du dispositif du quotient en sachant que le dispositif du quotient a eu une véritable réalité règlementaire puisque c'est ce qui a été mis en place par le Comité exécutif de la Fédération dans une délibération d'avril 2020.
- **Troisième hypothèse :** nous avons échangé avec vous sur cette possibilité d'avoir une troisième voie.

Aujourd'hui ce que l'on peut dire c'est que la question de la saison blanche, il faut l'écarter parce que les services juridiques de la Fédération nous ont dit que la doctrine qui a été justement arrêtée à l'époque, en avril 2020, était de dire - pas seulement de dire, cela a été verrouillé à la fois par une délibération avec des jurisprudences qui ont été jusqu'au Conseil d'Etat : *« Lorsque sur un territoire, au moins la moitié des compétitions n'ont pas pu se jouer, la doctrine et le positionnement juridique est d'aller vers la saison blanche ».* C'est d'ailleurs ce qui a été décidé pour l'ensemble des compétitions amateurs en France hexagonale depuis la dernière division de districts jusqu'à la Nationale 2, y compris la D2 féminine d'ailleurs. Sauf à braver juridiquement cette doctrine fédérale, c'est une hypothèse qu'il convient d'écarter.

Dès lors, il reste les deux autres hypothèses, soit aller vers un quotient adapté. Je rappelle que le quotient, je l'ai dit tout à l'heure, répond à des dispositions qui sont assez précises selon qu'il y ait deux groupes :

- la question de mini-championnat pour pouvoir déterminer les classements ;
- la question de descente par poule ;
- la question du respect du règlement sportif en vigueur dans la Ligue ou le district concerné.

Dans les échanges que nous avons eus avec vous, on est plutôt partis vers une proposition de troisième voie. Cette proposition vous sera proposée. Evidemment, il appartiendra à l'Assemblée générale de la retenir ou de la retenir amendée ou de retenir autre chose, mais je pense qu'il y a eu un consensus autour de cela avec une formule qui est un peu « personne ne perd ».

On a eu l'année dernière suffisamment de frustrations malheureusement avec presqu'un traumatisme du football martiniquais par rapport à la gestion de cette fin de saison. C'est cet esprit qui nous a animé pour arriver à cette proposition. C'est vrai que c'est une proposition qui fera en sorte qu'il y aura une première saison de transition avec une Régionale 1 à 20 clubs en deux fois 10, une Régionale 2 en deux groupes de 12 et une Régionale 3 à 12 ou 14 clubs selon les clubs qui se réengagent, avec un système à l'issue de cette saison, d'accession et de descente qui devraient permettre de revenir à ce que la

saison a été cette année, c'est-à-dire une Régionale 1 à deux fois 8 clubs et une Régionale 2, un peu différente, à deux fois 12 clubs et une Régionale 3 qui serait en effectif un peu plus important, de manière à ce que dans la deuxième saison, après les deux saisons transitoires, on revienne à ce qui est imposé par les règlements fédéraux, à une situation initiale avec une architecture du football martiniquais qui ressemblerait à ce qu'elle a été avant cette crise.

Ce que l'on peut faire c'est partir peut-être sur la présentation de cette proposition brute.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Georges *(DUQUESNAY),* je te cède la parole.

M. Georges DUQUESNAY *(1er vice-Président)*
Bonsoir. Le document qui apparaît à l'écran c'est un document que vous avez, pour la plupart, déjà vu puisqu'il a été présenté lors des réunions avec la R1, la R2 et la R3. Il ne traite que de la saison prochaine.

Dans le document que vous avez reçu dans les envois, vous avez la déclinaison jusqu'au retour à 14. Je dirai un mot sur les saisons qui permettent d'arriver à 14 mais on va s'attarder plutôt sur cette saison 2021-2022.

Comme vous le constatez, il y a deux groupes en R1 de 10 clubs, deux groupes en R2 de 12 clubs soit 24 équipes et un groupe de R3 à 11 ou 12 puisqu'aujourd'hui il y a 11 équipes mais il y a un club, l'Effort du Morne-Vert, qui est en train de reconstituer une section Seniors pour la saison prochaine. C'est un dossier qui est en bonne voie. J'espère qu'il va aboutir.

Comment va se dérouler la saison ? Pour la R1, il y aura deux phases. Une première phase de matchs aller-retour dans chacune des poules soit 18 journées à l'issue de cette première phase. Les trois équipes classées en tête : première, deuxième et troisième de chacune des poules vont constituer le play-off et ils vont se départager pour le titre.

A l'issue de cette première phase, le neuvième et le dixième de chacune des poules seront relégués en R2.

A l'issue de cette première phase et à la fin de ce que j'ai appelé la phase de poule en R2, constituée de matchs aller-retour, vous aurez le premier de chacune des poules de la R2 qui vont monter et comme vous le voyez sur le slide, le septième et le huitième de chacune des poules de R1 ainsi que le second et le troisième de chacune des poules de R2 vont se rencontrer dans une compétition que l'on a appelée « barrage ». On peut lui donner n'importe quel nom, ce n'est pas un problème.

Ces équipes, une fois qu'elles se sont rencontrées, deux équipes sur les 8 resteront en Régionale 1. L'objectif étant, comme je vous l'ai dit, de retenir 16 équipes à l'issue de la saison 2021-2022. Il y avait 20 équipes. Il faut diminuer de 6 équipes au minimum pour pouvoir retourner à ce nombre de 14, sachant qu'il y a deux équipes qui montent.

Attention, dans ce barrage, vous avez le deuxième et le troisième de la R2 qui ont la possibilité d'accéder à la R1, ce qui pourrait se traduire par le septième et le huitième de chacune des poules de R1 qui seraient relégués.

A l'issue de la phase de poule dans la R2 qui se joue en match aller-retour, soit 22 journées pour les 24 équipes, les trois derniers de chacune des poules (dixième, onzième et douzième) seront relégués à la R3 et accèderont de la R3 vers la R2, le premier et le deuxième de la R3 (les deux premiers sur les 11 ou 12 équipes).

A la fin de cette saison 2021-2022, la R1 sera constituée de 16 équipes, la R2 restera à 24 équipes et la R3 sera constituée de 15 équipes peut-être 16, si l'Effort du Morne-Vert arrivait à monter cette section Seniors.

Les modalités du Play-off pour le titre et les modalités du barrage figurent dans les documents que l'on vous a envoyés.

Comme on arrive à cette proposition, cela veut dire que l'on passe sur le projet directement troisième voie et que l'on a écarté le projet de liquidation de la saison sportive avec la décision du 16 avril 2020 du comex[1]. Pour arriver à cette configuration, aucune descente et les accessions étaient maintenues ce qui donne en R1, les 16 équipes actuelles qui seraient accompagnées du premier et du deuxième de chaque poule de R2 soit 4 équipes ce qui donne 20 équipes.

Aujourd'hui, il y avait 26 équipes en R2. Puisqu'il y en a 4 qui montent, il resterait 22 équipes. Ces 22 équipes seront accompagnées du premier et du deuxième de la R3 actuelle, ce qui fait 24 équipes. Du coup, la R3 perdrait deux équipes sur l'effectif qu'ils ont aujourd'hui. D'où la nécessité de revenir très vite à la situation que nous avions avant le COVID pour que la R3 se reconstitue avec un nombre d'équipes beaucoup plus important soit dans deux ans, 17 ou 18 équipes, en fonction de l'Effort du Morne-Vert si elle s'inscrit ou pas.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Merci Georges *(DUQUESNAY)*. Tu as terminé ?

Monsieur Georges DUSQUENAY (1er vice-Président)
Oui.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Est-ce qu'il y a des demandes d'observation, des questions par rapport à cette présentation ? Non. Personne ne souhaite intervenir ?
Vas-y, Georges *(DUQUESNAY)*.

Monsieur Georges DUQUESNAY *(1er vice-Président)*
Je veux juste quand même vous dire que je ne suis pas rentré dans le détail complet de la saison 2021-2022 car elle fait quasiment trois pages et que j'imagine que vous l'avez lue. Certains clubs m'ont déjà appelé avant cette réunion pour avoir soit des éclaircissements, soit pour confirmer qu'ils avaient bien compris un certain nombre de points du règlement.

S'il y avait des questions là-dessus, je pourrais toujours y répondre mais normalement tout y figure.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
S'il n'y a pas de question ou de demande d'observation, je propose que l'on mette le projet de Projet de résolution n°2 « *Proposition de liquidation des championnats de régionale 1, Régionale 2, Régionale 3, hommes seniors pratique à 11* »

I. Exposé des motifs

Suite à la décision du Conseil de Ligue en date du 18 mai 2021 relative à l'arrêt des championnats de R1, de R2 et de R3, il convient de décider des modalités sportives de ces championnats.
Plusieurs possibilités peuvent être étudiées :

- Application de la décision du COMEX en date du 16 avril 2020
- D'autres propositions (du Conseil de Ligue et/ou des clubs)

II. Proposition du Conseil de Ligue pour les championnats de R1, de R2 et de R3 (pratique à 11)

A l'issue de la saison 2020/2021 :

[1] **COMEX :** comité exécutif

- Considérant qu'il n'existe plus aucune procédure en cours ou à venir dans n'importe quel domaine ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe dans son championnat et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause pour quelques motifs que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder dans une division supérieure.

- Considérant les conséquences du paragraphe visé ci-avant, le classement de chaque poule dans chaque division sera établi en application de la règle du quotient (nombre de points divisé par le nombre de matches joués) lorsque les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches.

- Une fois les classements établis :
  - il ne sera procédé à aucune rétrogradation.
  - Les accessions seront définies selon les modalités suivantes :
    - Le 1ier et le 2ième de chaque poule de R2 au titre de la saison 2020/2021 accéderont en R1 pour la saison 2021/2022
    - Le 1ier et le 2ième de la poule unique constituée des équipes 1 engagées en R3 au titre de la saison 2020/2021 accéderont à la R2 pour la saison 2021/2022.

1. Constitution des divisions pour la saison 2021-2022

- **R1 : 20 équipes**
  - Les 16 équipes de R1 de la saison 2020/2021
  - Le 1ier et le 2ième de chaque poule de R2 de la saison 2020/2021 soit 4 équipes

- **R2 : 24 équipes**
  - Les équipes classées de la 3ième place à la 13ième place de chaque poule de R2 de la saison 2020/2021 soit 22 équipes
  - Le 1ier et le 2ième de la poule unique constituée des équipes « 1 » de R3 de la saison 2020/2021 soit 2 équipes.
    Les équipes « 2 » engagées en R3 ne peuvent accéder à la division supérieure.
- **R3 : toutes les autres équipes y compris les nouveaux engagements**
  - Les équipes classées de la 3ième place à la 13ième place de la poule unique de R3 et tout nouvel engagement

2. Proposition – applicable pour saison 2021-2022

2.1 Championnat de Régionale de Régionale 1 (R1)

Ce championnat se déroule en deux phases : une phase de poule et un play-off et un Play Down

2.1.1 Phase 1 : Phase de Poule

a) Composition des poules

Les équipes seront réparties en 2 poules de 10. Cette répartition se fera selon les modalités suivantes :

- Le 1ier de chaque poule de la phase 1 du championnat de R1 de la saison 2020/2021 seront reversés dans deux poules différentes,

- Le 2ième de chaque poule de la phase 1 du championnat de R1 de la saison 2020/2021 seront reversés dans deux poules différentes sur tirage au sort,

- Le 3ième de chaque poule de la phase 1 du championnat de R1 de la saison 2020/2021 seront reversés dans deux poules différentes sur tirage au sort,

- Le 7ième et le 8ième de chaque poule de la phase 1 du championnat de R1 de la saison 2020/2021 seront reversés dans deux poules différentes sur tirage au sort,

- Les équipes classées de la 4ième à la 6ième place de chaque poule de la phase 1 du championnat de R1 de la saison 2020/2021 seront reversées dans deux poules différentes sur tirage au sort,

- Le 1ier de chaque poule du championnat de R2 de la saison 2020/2021 seront reversés dans deux poules différentes sur tirage au sort,

- Le 2ième de chaque poule du championnat de R2 de la saison 2020/2021 seront reversés dans deux poules différentes sur tirage au sort,

b) Déroulement de la phase 1

- Le championnat se déroule **en match aller/retour** soit 18 journées

- Le classement est effectué par addition de points

  - Victoire : 4 points
  - Nul : 2 points
  - Défaite : 1 point
  - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point

  En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

  - Goal average général, en cas d'égalité persistante,
  - Point particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
  - Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
  - Ne Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
  - Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
  - Un match d'appui sur terrain neutre

- Les équipes classées 9ième et 10ième de chaque poule sont reléguées en R2 pour la saison 2022/2023 à l'issue de la phase 1.

- Les équipes classées 7ième et 8ième seront reversées dans un Play Down avec le 2ième et le 3ième de chaque poule de R2 soit 8 équipes.

- Les équipes classées 1ier, 2ième et 3ième sont qualifiés à un play-off.

2.1.2 <u>Phase 2 : Play-off</u>

- Les points obtenus lors de la phase 1 entre les équipes d'une même poule seront conservés pour ce play-off

- Les équipes de la poule A rencontrent celles de la poule B en match aller/retour soit 6 rencontres.

- Le classement est effectué par addition de points

  - Victoire : 4 points
  - Nul : 2 points
  - Défaite : 1 point
  - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point

  En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

- Goal average général, en cas d'égalité persistante,
- Point particulier, en cas d'égalité persistante,
- Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
- Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
- Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
- Un match d'appui sur terrain neutre

- L'équipe classée 1ière de ce play-off sera déclarée **« Champion de Régionale 1 – Trophée Gérard JANVION »** au titre de la saison 2021/2022.
- Elle représentera la Martinique au tournoi CONCACAF des clubs amateurs Champions.
- Les équipes classées 1ière, 2ième ,3ième et 4ième seront qualifiées pour la Coupe VYV 2022.

2.1.3 <u>Phase 2 : Play down</u>

- Les résultats obtenus lors des rencontres par les équipes d'une même poule (en R1 comme en R2) sont conservés.

- Chaque équipe rencontre les autres sur un seul match sur terrain neutre soit 6 matches.

- 8 résultats seront pris pour établir le classement :
  - Les résultats des matches aller/retour obtenus lors de la phase de poule en R1 comme en R2
  - Les 6 résultats de la phase Play Down

- Le classement est effectué par addition de points

  - Victoire : 4 points
  - Nul : 2 points
  - Défaite : 1 point
  - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point

  En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

  - Goal average général, en cas d'égalité persistante,
  - Point particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
  - Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
  - Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
  - Un match d'appui sur terrain neutre

- Le 1ier et le 2ième de ce Play Down seront maintenues en R1 pour la saison 2022/2023 ; les autres équipes seront reversées en R2 pour la saison 2022/2023.

2.1.4 <u>Schématisation</u>

R1			
	A	B	
Qualifiés pour le play-off	1	1	Qualifiés pour le play-off
	2	2	
	3	3	
Maintenus en R1	4	4	**Maintenus** en R1
	…	…	
	6	6	
Reversés en Play down	7	7	**Reversés en Play down**
	8	8	
Rétrogradées en R2 pour la saison 2022-2023	9	9	**Rétrogradées** en R2 pour la saison 2022-2023
	10	10	

Play-off		
Champion de R1 Qualifié pour la Concacaf	1	Qualifiés pour la Coupe VYV 2022
Maintenus en R1	2	
	3	
	4	
	5	
	6	

Play down		
Maintenus en R1 pour la saison 2022/2023	1	8 équipes participent au play down : - 4 de R1 - 4 de R2
	2	
Reversés en R2 pour la saison 2022/2023	3	
	…	
	8	

2.2 Championnat de Régionale 2 (R2)

Ce championnat se déroule en 2 phases : une phase de poule et une finale pour le titre de **« champion de Régionale 2 – Trophée Daniel CHARLES-ALFRED »**

2.2.1 Phase 1 : Phase de Poule

a) Composition des groupes

Les équipes seront réparties en 2 groupes de 12. Cette répartition se fera selon les modalités suivantes :

- Les équipes qui évoluaient en R2 au cours de la saison 2020/2021 resteront dans leur poule,
- Le 1ier et le 2ième de la R3 saison 2020/2021 seront reversés chacun dans une poule sur tirage au sort,
- En cas de litige, un tirage au sort pourra être fait pour compléter les groupes.

b) Déroulement de la phase de poule

- Le championnat se déroule **en match aller/retour** soit 22 journées
- Le classement est effectué par addition de points

  - Victoire : 4 points
  - Nul : 2 points
  - Défaite : 1 point
  - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point

  En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

  - Goal average général, en cas d'égalité persistante,
  - Point particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
  - Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
  - Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
  - Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
  - Un match d'appui sur terrain neutre

- Les équipes classées 10ième, 11ième et 12ième de chaque poule sont reléguées en R3 pour la saison 2022/2023 à l'issue de la phase de poule.
- Le 1ier de chaque poule sera qualifié pour la phase 2 : Détermination du Champion de R2.
- Le 2ième et le 3ième de chaque poule seront reversés dans un play-off (correspondant au Play down de R1)

2.2.2 Phase 2 : Titre de Champion

- Le 1ier de chaque poule de R2 jouera une finale sur un seul match et sur terrain neutre. Le vainqueur sera déclaré **« Champion de Régionale 2 – Trophée Daniel CHARLES-ALFRES »**.

- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 2 x 30 minutes sera jouée. Si l'égalité persiste après cette prolongation, une séance de tirs aux buts sera effectuée jusqu'à ce qu'un vainqueur soit déclaré.

Schématisation

R2			
	A	B	
Accèdent en R1 pour la saison 2022-2023	1	1	Match pour le titre de **Champion de R2 – Trophée Daniel CHARLES-ALFRED**
Play-off avec 4 équipes de la R1	2	2	Play-off avec 4 équipes de la R1
Play-off avec la R1 **autre version**	3	3	Play-off avec la R1 **autre version**
Maintenus en R2	4	4	**Maintenus** en R2
	…	…	
	9	9	
Rétrogradées en R3 pour la saison 2022-2023	10	10	**Rétrogradées** en R3 pour la saison 2022-2023
	11	11	
	12	12	

2.3 Championnat de Régionale 3 (R3)

Si le nombre d'équipes est inférieur ou égal à **14**, une seule poule sera constituée.

- Le championnat se déroule **en match aller/retour** soit 22 journées
- Le classement est effectué par addition de points
  - Victoire : 4 points
  - Nul : 2 points
  - Défaite : 1 point
  - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point

  En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

  - Goal average général, en cas d'égalité persistante,
  - Point particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
  - Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
  - Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
  - Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
  - Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
  - Un match d'appui sur terrain neutre
- Le 1ier est déclaré **« Champion de R3 – Trophée Claude CHADET »**.
- **Le 1ier et le 2ième accèdent à la R2** pour la saison 2022-2023

Schématisation

R3		
Accèdent en R2 pour la saison 2022-2023	1	**Champion de R3 – Trophée Claude CHADET**
	2	
	…	

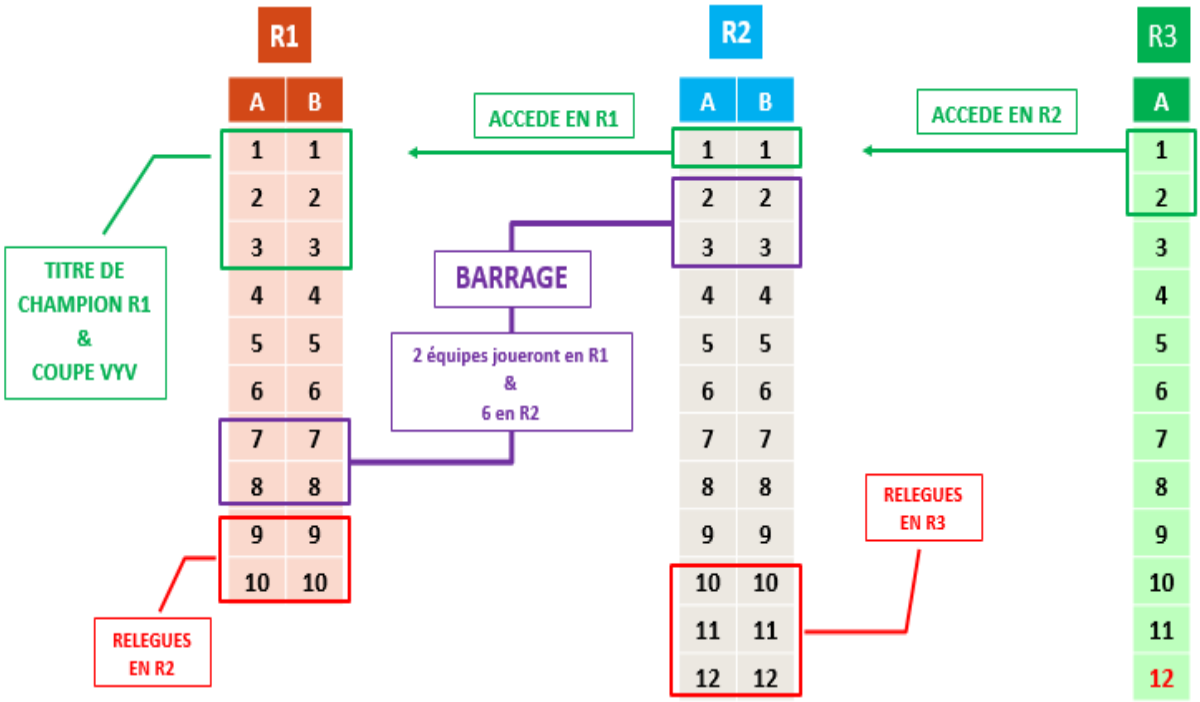

Présentation globale de la proposition

III. SAISON 2022 – 2023 : DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1. Championnat de R1

- Les équipes de R1 seront réparties dans **2 groupes (A et B)** soit 8 par groupe.
- La répartition se fera en fonction des critères sportifs

1.1 Le championnat se déroulera en 2 phases

1.1.1 Phase 1 : Déterminer les équipes participant au play-off et celles participant au Play-down

- Les équipes se rencontrent lors de cette phase 1 en matches aller/retour.
- Le classement est effectué par addition de points

• Victoire	: 4 points
• Nul	: 2 points
• Défaite	: 1 point
• Perdu par forfait ou pénalité	: 0 point

En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

- Goal average général, en cas d'égalité persistante,
- Point particulier, en cas d'égalité persistante,
- Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
- Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,

- Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante, Un match d'appui sur terrain neutre

1.1.2 Schématisation

Composition pour la phase 2

Play-off
1 A
1 B
2 A
2 B
3 A
3 B

6 équipes participeront au play-off en phase 2

Phase 1

R1	
A	B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8

Composition pour la phase 2

Play-Down
4 A
4 B
5 A
5 B
6 A
6 B
7 A
7 B
8 A
8 B

10 équipes participeront au play-down en phase 2

1.1.3 Phase 2

i) Play – off

- Les équipes jouent **en matches aller-retour** soit **10** journées de championnat
- Le classement se fait par addition de points comme en phase 1
- L'équipe classée 1ière de ce Play – off sera déclaré **« Champion »** de R1 saison 2022-2023
- Le 1ier, le 2nd, le 3ième et le 4ième seront qualifiés pour la **« Coupe VYV »** de la saison 2022-2023
- Toutes les équipes participant au Play – off seront maintenues en R1 pour la saison 2022-2023

En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

- Goal average général, en cas d'égalité persistante,
- Point particulier, en cas d'égalité persistante,
- Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
- Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
- Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
- Un match d'appui sur terrain neutre

Schématisation

<table>
<tr><th colspan="3">Play – off</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Champion 2020-2021 – Vainqueur du Trophée Gérard JANVION</td><td>1ier</td><td rowspan="4">Qualifiés pour la Coupe VYV saison 2022-2023</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Maintenus en R1</td><td>2nd</td></tr>
<tr><td>3ième</td></tr>
<tr><td>4ième</td></tr>
<tr><td>5ième</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>6ième</td></tr>
</table>

ii) Play – down

- **Les résultats obtenus lors de la phase 1 entre les équipes d'un même groupe seront conservés**.
- Les équipes du groupe A joueront en match aller-retour contre les équipes du groupe B soit **10 journées**. Les équipes d'un même groupe lors de la phase 1 ne se rencontreront donc pas.
- Le classement se fera par addition de point comme en phase 1
- A l'issu du play – down**, les équipes classées 6ième, 7ième, 8ième, 9ième et 10ième seront reléguées en R2** pour la saison suivante. Les équipes classées **de la 1ière à la 5ième place seront maintenues en R1** pour la saison 2022-2023.

En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre :

- Goal average général, en cas d'égalité persistante,
- Point particulier, en cas d'égalité persistante,
- Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
- Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
- Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
- Un match d'appui sur terrain neutre si le classement des équipes devait donner lieu à une rétrogradation en R2.

Schématisation

<table>
<tr><th colspan="2">Play – Down</th></tr>
<tr><td>1ier</td><td rowspan="5">Maintenues en R1 pour la saison 2021-2022</td></tr>
<tr><td>2nd</td></tr>
<tr><td>3ième</td></tr>
<tr><td>4ième</td></tr>
<tr><td>5ième</td></tr>
<tr><td>6ième</td><td rowspan="5">Rétrogradées en R2 pour la saison 2021-2022</td></tr>
<tr><td>7ième</td></tr>
<tr><td>8ième</td></tr>
<tr><td>9ième</td></tr>
<tr><td>10ième</td></tr>
</table>

2. Championnat de R2

- Les équipes de R2 seront réparties dans 2 groupes (A et B) soit 12 par groupe sur décision du CDL.

- Dans la mesure du possible mais pas de façon obligatoire, la répartition se fera en fonction des critères géographiques

  - Les promus de R3 seront répartis dans les deux groupes
  - Les équipes reléguées de R1 seront placées dans l'un des 2 groupes
  - En cas de litige, un tirage au sort pourra être fait pour compléter les groupes si les critères géographiques n'étaient suffisamment marqués.

- Le championnat se jouera **en match aller-retour** dans chaque groupe.

- Le classement est effectué par addition de points

  - Victoire : 4 points
  - Nul : 2 points
  - Défaite : 1 point
  - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point

- Le titre de **« Champion – Trophée Daniel CHARLES-ALFRED »** de R2 saison 2022-2023 se jouera sur un seul match sur terrain neutre.

- **Le 1ier de chaque groupe soit 2 équipes accèdent à la R1** pour la saison 2023-2024

- **La 3ième équipe accédant à la R1** à l'issue de la saison sera le vainqueur d'un barrage sur un seul match **sur terrain neutre** opposant **le 2nd de chaque poule**. Les modalités de ce barrage seront définies avant le 1ier match.

- 5 équipes seront reléguées en R3 à l'issue de la saison :

  - **Les équipes classées 11ième et 12ième de chaque groupe seront reléguées en R3** pour la saison 2023-2024
  - **Un barrage sera organisé entre le 10ième de chaque poule sur un seul match sur terrain neutre. Le perdant sera relégué en R3** pour la saison 2023/2024

En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre :

- Goal average général, en cas d'égalité persistante,
- Point particulier, en cas d'égalité persistante,
- Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
- Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
- Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
- Un match d'appui sur terrain neutre si le classement des équipes devait donner lieu à une accession en R1 ou une rétrogradation en R3 (Les conditions seront définies avant la rencontre)

Schématisation

R2			
	A	B	
Accèdent en R1 pour la saison 2023-2024	1	1	Match de barrage pour le titre de **Champion de R2 – Trophée Daniel CHARLES-ALFRED**
Accession en R1 du meilleur 2nd à l'issu d'un barrage	2	2	Accession en R1 du meilleur 2nd à l'issu d'un barrage
Maintenus en R2	…	…	**Maintenus** en R2
BARRAGE DE MAINTIEN	10	10	**BARRAGE DE MAINTIEN**
Rétrogradées en R3 pour la saison 2023-2024	11	11	**Rétrogradées** en R3 pour la saison 2023-2024
	12	12	

3. Championnat de R3

- Les équipes de R3 seront réparties dans un seul groupe si le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 14. Dans le cas contraire, plusieurs groupes pourront être constitués avec plusieurs phases.

3.1 Nombres d'équipes inférieur ou égal à 14

- Le championnat se jouera en match aller-retour.

- Le classement est effectué par addition de points

  - Victoire : 4 points
  - Nul : 2 points
  - Défaite : 1 point
  - Perdu par forfait ou pénalité : 0 point

En cas d'égalité de points, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour départager les équipes concernées :

- Goal average général, en cas d'égalité persistante,
- Point particulier, en cas d'égalité persistante,
- Goal average particulier, en cas d'égalité persistante,
- Meilleure attaque, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de matches gagnés, en cas d'égalité persistante,
- Nombre de points obtenus sur les rencontres à l'extérieur, en cas d'égalité persistante,
- Classement des équipes en retirant les résultats obtenus avec l'équipe classée à la dernière place de la poule et application des critères précédents, en cas d'égalité persistante,
- Un match d'appui sur terrain neutre si le classement des équipes devait donner lieu à une accession en R2 (Les conditions seront définies avant la rencontre)

- Le 1ier est déclaré **« Champion de Régionale 3 – Trophée Claude CHADET »** saison 2022-2023

- Le 1ier, le 2ième et le 3ième accèdent à la R2 pour la saison 2023-2024

Mise au vote du projet de résolution n°2a

Il est demandé aux présidents de clubs de valider cette proposition de liquidation des championnats de régionale 1, Régionale 2, Régionale 3, hommes seniors pratique à 11 au titre des années 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 en remplacement de l'article 25 du règlement sportif de la LFM.

Résultat du vote :

Pour	214 voix
Contre	0 voix
Abstention	28 voix
Total	242 voix

S'abstiennent les clubs suivants : *New Club, CODST, Stade spiritain, ASC Hirondelle, Gri-Gri Pilotin, Rèd Futsal et Sporting Futsal*

➢ **La résolution n°2a est adoptée à la majorité des membres présents**

M. Samuel PEREAU *(Président)*

Je souhaite dire un mot pour remercier les uns et les autres. C'est un travail collectif qui a été réalisé en très grande concertation avec l'ensemble des clubs.

C'est sûr qu'en période de crise, en période où on doit prendre des décisions concertées, il faut essayer d'avoir les discussions les plus larges. Il n'y a pas de solution idéale. On essaie de trouver la moins mauvaise des solutions. Celle-là, je pense qu'elle est bonne quand même. Vous avez, en étudiant cette proposition, pu remarquer que même si on sera encore déséquilibré avec peut-être une grosse tête, un gros ventre et de petites pattes, mais c'est des années transitoires. C'est une période qui sera à traverser, peut-être le plus vite possible pour arriver à une architecture beaucoup plus homogène mais cela risque quand même d'avoir un certain intérêt.

Je pense que le barrage - par exemple, en R1, entre les équipes du bas de tableau des poules de R1 et les équipes deuxième, troisième de la R2 - sera de nature à maintenir l'intérêt de la compétition à la fois en R2 et en R1 parce qu'à la limite il n'y aura pas de ventre mou avec de nombreuses équipes dans ces deux divisions. Il n'y aura pas de ventre mou parce que jusqu'à la fin, en tout cas jusqu'à la fin de la première phase, les clubs vont se battre soit pour ne pas descendre en R2, soit pour essayer d'être champion ou d'accrocher les places de barragistes.

En R1, pareil, les clubs vont se battre soit pour être dans la poule haute pour disputer le titre de champion et les places qualificatives pour la coupe VYV, soit pour essayer d'éviter la descente et d'éviter également les places de barragistes.

L'intérêt, vous l'avez sans doute souligné, c'est aussi de maintenir « l'espoir » pour les clubs de deuxième et troisième des poules de R2 pour se dire que ce sont seulement les premiers qui montent mais on a toujours notre chance. Si on est bien structuré, si on a un projet, on peut accrocher une équipe de R1 pour accéder.

Il y a une deuxième partie à ce point de l'ordre du jour qui peut-être suscitera un peu plus de débats.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Nous avons épuisé une partie de ce point n°2. C'est la raison pour laquelle vous avez dû bien remarquer que dans vos enveloppes figure un bulletin 2A, 2B et 2C. Pourquoi ? Comme le disait le Président PEREAU, il s'agit maintenant de définir les modalités ou pas d'attribution des titres de champion pour la saison 2020-2021.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

C'est quelque chose qui va se décider là aussi très démocratiquement. A titre personnel, j'ai mon avis. Je pense qu'il est peut-être partagé par un certain nombre de membres du Conseil de Ligue sur la question de l'attribution des titres de champion.

Il y a rattaché à ces titres de champion un certain nombre d'enjeux. D'abord des enjeux évidemment de prestige. N'est pas champion qui veut de Régional 3, de Régional 2 ou de Régional 1. Il y a ensuite évidemment des enjeux économiques puisqu'on sait que la Collectivité Territoriale de Martinique notamment accompagne le football et d'autres disciplines d'ailleurs s'agissant de la récompense des champions.

On l'a expliqué. Ce sont des choses qui sont inscrites, pas dans le marbre parce que cela peut changer, mais il y a tout un dispositif règlementaire avec notamment des délibérations qui existent et qui sont suivies derrière de conventions et qui permettent de récompenser les champions avec quand même des enveloppes qui sont non négligeables.

Il y a également des enjeux purement sportifs mais également économiques à cela puisque le Trophée Yvon LUTHBERT est aussi, par délibération de la Collectivité et par voie de convention, défini par le fait que se rencontrent les champions de Régionale 1, 2 et 3 et le vainqueur de la Coupe de Martinique. Derrière ce Trophée, il y a aussi des dotations et des récompenses économiques et du prestige sportif.

Il y a aussi la question du champion qui part en CONCACAF. Jusqu'à présent, le cas de figure ne s'est pas présenté que l'on n'ait pas de champion. On a interrogé la CONCACAF pour dire s'il n'y a pas de champion, est-ce que l'on pourra désigner quand même une équipe ? La réponse, semble-t-il, c'est oui puisqu'il appartient à la Ligue de définir l'équipe qui, même si, sans avoir le titre de champion, représente à partir d'un dispositif sportif, le territoire, le pays dans cette Coupe des champions de la CONCACAF. Mais en principe c'est évidemment le champion du pays qui part en CONCACAF.

A partir de là, cela peut paraître logique lorsqu'on prend cet intérêt général qui concerne des clubs, mais c'est la règle du jeu en quelque sorte, cela peut paraître légitime d'aller ensemble vers une décision de pouvoir désigner les champions suivant un dispositif que l'on arrêterait de manière démocratique. C'est une orientation mais il peut y en avoir d'autres : ne pas désigner de champion. A ce moment-là, on en tirera les conséquences derrière, peut-être ensemble.

En subsidiaire à ce sujet de la désignation des champions, il y a la question de savoir comment ils seront désignés. Si, comme on l'a fait l'année dernière, cela peut être assez simple en Régional 3 puisqu'il y a quand même un classement qui tient compte d'un dispositif de quotient aussi. Il y a en Régional 2 des choses tenant compte d'un dispositif de quotient aussi. Les choses peuvent être assez simples puisque les deux leaders des deux poules pourraient se rencontrer dans un match sur des modalités à définir et pour désigner un champion.

En Régional 1, il y a une compétition qui a été proposée par le Conseil de Ligue, sur laquelle il y a des discussions, je préfère le dire très franchement, et là aussi, la parole sera donnée aux uns et aux autres, s'agissant notamment de la question de cette bonification qui a été proposée. Selon les débats que l'on aura en Assemblée Générale ce soir, il nous appartiendra de prendre une décision, là aussi je donne mon avis, que si les débats semblent durer en longueur, de soumettre à l'Assemblée Générale la décision s'agissant de cette fameuse question de bonification.

Il y a aussi un sujet qui peut relever d'une décision de l'Assemblée générale avec un éclairage par rapport à ce qui a été dit par les juristes : la question du maintien ou non des cartons jaunes par rapport à cette compétition qui aujourd'hui a un caractère exceptionnel mais après décision de l'Assemblée Générale pourrait prendre un caractère tout à fait officiel si jamais l'Assemblée Générale décidait que cette compétition du « 6 Majò » servirait également à désigner le champion.

J'ai été long mais est-ce que les camarades du Conseil ont quelque chose à ajouter ?

Sinon on peut passer à l'échange en rappelant qu'il faut qu'à 23 heures, on soit à la maison.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Merci Président. Y a-t-il des Délégués qui souhaitent intervenir sur le sujet ?
Je rappelle qu'il y a plusieurs sujets : attribution du titre : oui ou non. Si oui, comment ? Si c'est avec le « 6 Majò », faut-il attribuer ou pas le système de bonification ? Le dernier point c'est l'aspect disciplinaire.

Y a-t-il des présidents qui souhaitent intervenir sur ces différents sujets ?
On va peut-être commencer par la question de l'attribution des titres. Faut-il le faire ou ne pas le faire ?

Aucun Président ne souhaite intervenir ?

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Pour dire oui ou non.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Oui, pour dire oui ou non. L'assemblée est souveraine. Le Conseil de Ligue, par l'intermédiaire du Président, a donné son point de vue mais il n'en demeure pas moins que l'Assemblée Générale est souveraine.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Peut-être pour alimenter le débat, dire un peu comment cela pourrait se faire. En Régional 3 c'est assez simple. Il y a un classement qui sera établi à partir des éléments d'un quotient (nombre de matchs joués, nombre de points, etc.) après purge des litiges.

En Régional 2, après purge des litiges et validation des classements, cela pourrait être la saison prochaine, une rencontre en match aller-simple parce que le calendrier sera chargé l'année prochaine, sur un terrain neutre, un match qui attribuerait le titre de champion de Régional 2.

En Régional 1, tout simplement, le vainqueur des trois journées du « 6 Majò » serait déclaré champion de Martinique de Régional 1.

Est-ce qu'il y a des gens qui seraient contre et qui voudraient se prononcer et faire des observations pour dire pourquoi vous ne souhaitez pas que cela se passe ainsi ? Il y a une unanimité apparemment. On peut passer à l'autre question sur le « 6 Majò ».

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
On considère, concernant l'attribution des titres, que les titres vont être attribués au premier de la Régional 3, ensuite un match de barrage pour la Régional 2 entre les deux premières équipes classées qui se jouera en début de saison prochaine sur un match aller simple et pour l'attribution du titre de Régional 1, à l'issue de la compétition « 6 Majò ».

Je rappelle, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, qu'il n'y a pas de voix contre.
Il y a une demande d'observation pour le Golden Lion, avant de passer au vote.

Monsieur Laurent SAINT-HONORÉ *(Président du Golden Lion)*
Bonsoir tout le monde. Dans le vote que tu demandes, tu demandes de valider la compétition du « 6 Majò » alors que nous savons tous qu'il y a beaucoup de problèmes, beaucoup de conflits concernant la participation de cette compétition. Est-ce qu'il ne faut pas débattre avant ? Je suis d'accord pour attribuer un titre de champion R3, R2, R1. Maintenant, il faut que pour le « 6 Majò » on soit d'accord parce qu'il y a eu plein de revirements depuis trois semaines. D'ailleurs, j'ai fait un courrier il y a deux jours pour faire une proposition.

Avant de valider ce fameux « 6 Majò », il faudrait que les clubs soient d'accord et d'accord sur quoi ? On part sur quoi ? Est-ce que l'on garde les points que l'on a gagnés toute cette saison parce qu'on

ne les a pas volés ? Est-ce que l'on garde les points que l'on a joués contre les six équipes ? Est-ce que l'on redémarre à zéro ? Est-ce qu'il y a un bonus ? Est-ce qu'il n'y a pas de bonus ? Il faut éclaircir cela.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
C'est bien ce que l'on disait, Président. On vote un principe d'attribution des titres en R3, en R2 et en Régional 1 sur la base du « 6 Majò ». Ensuite, il faut définir les modalités concernant la compétition « 6 Majò » ou alors si vous voulez, pour que l'ensemble des présidents aient une information beaucoup plus complète, on acte déjà la validation en R2 et R3 et on fait un point spécifique sur l'attribution du titre de Régional 1 sur le « 6 Majò ».

On débat tout de suite des modalités précises puisque je suppose que peut-être que ton vote sera déterminé en fonction des modalités d'organisation de cette compétition. C'est ce que tu veux dire concrètement ?

Monsieur Laurent SAINT-HONORÉ *(Président du Golden Lion)*
Oui.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
S'il n'y a pas d'observation, on soumet au vote de l'assemblée les projets de résolutions relatifs à l'attribution des titres de champions de la R2 et la R3.

Projet de résolution mis aux voix :

- **Le titre de champion de la régionale 2 pour la saison 2019/2020 sera attribué au vainqueur du match de barrage entre le 1ier de chaque poule après établissement classement au quotient. Ce match se jouera lors de la saison 2021/2022**
- **Le titre de champion de la régionale 3 sera attribué à l'équipe classée première après établissement du classement au quotient.**

➢ **Cet résolution mise au vote et relative à l'attribution des titres de champions en R3 et R2 est validée à l'unanimité des membres présents**

Concernant la Régional 1, on ouvre le débat. Le Conseil de Ligue a fait une proposition d'organisation de cette compétition avec trois journées concernant les équipes que vous connaissez, avec un système de bonification (2, 1, 0). Maintenant, s'il n'y a pas de consensus là-dessus, à vous de faire vos observations et on met au vote point par point.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
J'en discutais avec Georges *(DUQUESNAY)*. Si on comprend bien l'observation du Golden Lion, il dit : puisqu'il y a des discussions et des litiges sur le fonctionnement du « 6 Majò », il faudrait d'abord purger tous les contentieux qu'il y a autour de cela, avant de dire que le « 6 Majò » va servir d'attribution du titre de Régional 1. C'est un peu cela, Laurent *(SAINT-HONORE)* ?

Monsieur Laurent SAINT-HONORÉ *(Président du Golden Lion)*
Oui, c'est exactement cela. J'ai une question. Pourquoi avoir fait une compétition comme cela alors qu'il n'y a que 15 jours pour se préparer ? Les joueurs qui ont eu trois cartons jaunes à la dernière journée, on joue samedi soir, on ne sait pas s'ils peuvent jouer. J'ai un joueur dans ce cas, en plus c'est le capitaine. Je ne sais même pas s'il peut jouer samedi ou pas.

On a un sélectionneur qui doit préparer une compétition – et cela se comprend – il a besoin de ses joueurs. Je les vois au moins deux fois par semaine.

Je trouve que c'est un peu risqué. Il y aura de la casse, déjà que vous nous avez informés que c'est difficile pour vous d'avoir des joueurs professionnels. Je pense qu'une compétition comme cela, cela va

être trois matchs à tension et on a eu à peine 15 jours de préparation. Nous n'avons fait qu'un seul match amical samedi.

Personnellement, je trouve que c'est une compétition qui est trop étriquée.

La saison dernière, le confinement s'est arrêté le 10 mai. On avait la fin du mois de mai et tout le mois de juin. Le titre de champion a été accordé au quotient. Tout le monde a voté. Tout le monde était d'accord. Je trouve que cette année, c'est un peu étriqué. C'est compliqué. Six équipes sur trois week-ends. En plus, je suis en train de parler mais les autres clubs n'ont pas encore parlé puisque je sais qu'ils ne sont pas d'accord sur ci et çà.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Juste pour dire que nous sommes en Assemblée générale. Ce qui a été fait peut-être défait. Mais rappeler quand même que ce « 6 Majò » c'est une compétition dont l'objectif initial était – tout le monde semblait être d'accord. Aujourd'hui Laurent *(SAINT-HONORE),* tu fais des observations mais en tout cas les 6 concernés semblaient être d'accord - de qualifier un club pour la CONCACAF même s'il n'était pas champion, en tout cas, de cette compétition quelle que soit sa formule, il gagnerait sa place sportivement et qualifier également quatre clubs pour la Coupe VYV de la saison d'après, quelles que soient les modalités et le système de cette épreuve.

Un petit rappel historique : aujourd'hui le Conseil de Ligue a validé cette compétition avec des discussions qui peuvent avoir lieu ce soir et l'Assemblée générale peut dire non au Conseil de Ligue : « Faites marche arrière sur telle ou telle disposition ». Il n'y a aucun problème. C'est démocratique parce que vous êtes au-dessus du Conseil de Ligue évidemment. Mais les six clubs étaient d'accord sur le système de cette épreuve à quelques précisions près.

Je ne pense pas que l'on puisse aujourd'hui revenir fondamentalement sur le « 6 Majò » qui est déjà prévu pour commencer vendredi et qui présente également, il faut le rappeler quand même, un intérêt populaire – les gens attendent cela – qui présente un intérêt sportif parce qu'il y a six clubs qui sont concernés qui vont se battre pour essayer de gagner le titre ou leur place. Il y a aussi un petit intérêt économique. J'espère que cela va attirer du monde.

On a mis en place un dispositif qui va faire en sorte que l'on va essayer avec vous d'optimiser les recettes de ces matchs. Ce sera bon pour ces six clubs. Ce serait bon, j'espère, un petit peu pour l'institution par rapport à quelques petites recettes qui peuvent rentrer. Il y a tous ces éléments qu'il faut prendre en compte et qui ont fait l'objet, lors de cette discussion avec les six clubs concernés, en tout cas, sur le principe d'un accord.

Maintenant, peut-être que tu as raison, Laurent *(SAINT-HONORE),* on peut discuter tout de suite de la question de la bonification. Le Conseil de Ligue a décidé quelque chose mais si l'Assemblée Générale dit « non, faites marche arrière sur cette histoire de bonification ». On sera obligé de s'y plier.

Sur la question disciplinaire, je donne tout de suite une orientation qui nous a été donnée par la Fédération, c'est-à-dire de mesurer le risque que l'on prendrait à mettre une disposition particulière en termes de règlement disciplinaire sur cette compétition - on risque de s'acheminer vers cela – si cette compétition est celle qui va désigner le champion. Il faut que l'on soit dans la continuité de l'activité fédérale. Cela parait difficile de faire un règlement disciplinaire sauf à s'exposer à des contentieux interminables parce que tel club ne sera pas d'accord que l'on n'ait pas pris en compte telle suspension ou tel carton jaune de tel ou tel joueur.

Jean-Claude *(VARRU),* si tu veux compléter.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Oui, sur cette question disciplinaire, on a bien sûr demandé à la Fédération française son avis. Il est très tranché. Le service juridique nous explique qu'il y a un risque de contentieux concernant la mise en

place d'un règlement disciplinaire particulier pour cette compétition « 6 Majò » d'autant plus qu'elle est la suite d'un championnat qui s'est déroulé avec un règlement qui était déjà établi.

Le deuxième risque c'est le risque qu'un club puisse faire un recours et la forte probabilité pour que ce club ait gain de cause.

La prudence et la raison sur cette question nous amènent à proposer à l'assemblée que s'il y a un « 6 Majò », les aspects disciplinaires seront dans la continuité du début du championnat, en sachant que si l'Assemblée Générale décide de faire autrement, on n'est pas à l'abri d'un contentieux d'un président de club qui dans un délai de deux mois va faire un recours devant le Tribunal administratif de Fort-de-France. En sachant que le délai pour faire un recours est de cinq ans. On peut avoir un président qui se réveille dans un an, dans deux ans et qui remet en cause un certain nombre de choses. La prudence sur cette question nous impose, à mon sens, de garder la question disciplinaire dans la continuité de la compétition Championnat qui a déjà commencé.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Sur cette question, est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
L'Aiglon souhaite s'exprimer.

Monsieur Hugues PARSEMAIN *(Président de l'Aiglon)*
Bonsoir Président. Bonsoir Messieurs les Présidents et les Secrétaires généraux de clubs. La position de notre club est la suivante : nous sommes partis de l'observation que nous avons une Gold Cup en juillet, nous avons les Matinino en face de nous. Pour nous, il faut préserver l'intégrité de leur Sélection, surtout que l'on n'a pas droit aux apports extérieurs. C'est une première chose.

L'an passé, effectivement, il y a eu également confinement et le titre a été attribué à la Samaritaine, le club qui était en tête du championnat. Personne n'a trouvé à y redire. Je pense que l'avis a été partagé par tous que bon an mal an, la Samaritaine était Champion puisqu'ils étaient en tête.

Pour nous, il conviendrait de faire pareil. Il y a un club qui a eu un maximum de points. C'est le Golden Lion. On estime qu'il faudrait peut-être agir comme l'an passé. Le « 6 Majò » permettrait à nos joueurs d'avoir du rythme, de retrouver un rythme de compétition. On sait que c'est important. Mais le risque aussi c'est le risque de blessure parce qu'on sait qu'il y aura une intensité dans ces trois matchs parce qu'on a envie de voir du football. Il y a un intérêt pour le public, il y a certainement un intérêt économique mais qui est à mon avis, assez réduit dans la mesure où on n'a même pas le droit de faire des bars, vendre des boissons, etc. Il y aura peut-être des recettes puisqu'il y aura peu de matchs mais le risque de blessure du fait de l'intensité pour nous, est grand.

Parmi les Sélectionnés de la Martinique, on ne les retrouve pas ni en Régional 3, très peu en Régional 2 mais plutôt en Régional 1 et notamment dans le « 6 Majò ». Ce sont les mêmes personnes qui vont, pendant un mois, se fatiguer, s'entraîner durement, être en compétition puisqu'ils voudront que leur club puisse devenir champion. C'est légitime. Ils vont donc se battre jusqu'au bout. En même temps, se préparer et « être frais » pour représenter la Martinique à la Gold Cup.

On est partagé mais pour nous, il faudrait favoriser l'équipe de la Martinique, les Matinino, ceux qui sont en face de nous. Etre sage, être raisonnable, permettre à la Sélection de se préparer et attribuer le titre au Golden Lion et repartir avec le projet que l'on a adopté sur le nombre d'équipes en R3, R2, R1. Revenir à un fonctionnement normal petit à petit mais permettre à notre Sélection de se préparer sereinement, efficacement et d'avoir la plus belle équipe de Martinique au mois de juillet aux Etats-Unis.

Voici la position de notre club et je ne sais pas combien de clubs y ont pensé mais l'intérêt c'est cela et d'attribuer comme l'an passé, pour avoir cette justesse de fonctionnement parce que l'on aurait pu faire un « 6 Majò », un « 4 Majò », un « 2 Majò » l'année dernière. Nou pa fèy. C'est la position de l'Aiglon.

Je ne sais pas si elle est partagée mais c'est la réflexion que nous avons eue en club et dont nous voulions vous faire part.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Merci Président. Il y a des demandes de parole.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Juste une petite précision pour la bonne compréhension de tous dans ce débat. Dans l'hypothèse où on se dirige également pour la Régional 1 à un classement au quotient, la décision du 16 avril 2020 du comité exécutif de la FFF précise bien que compte tenu du fait qu'il y a deux poules en Régional 1, le classement se fera à l'issue d'un mini-championnat dont les modalités sont précisées dans la décision. Il faut bien comprendre qu'il y a un mini-championnat.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Un mini-championnat fictif.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Oui, fictif. Tout à fait. Selon une règle établie comme nous l'avions fait l'année dernière pour départager les deux clubs de Régional 2.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Et qui servirait également à déterminer les trois autres clubs qui seraient qualifiés dans l'hypothèse où l'Assemblée générale, de manière extraordinaire, déciderait d'annuler le « 6 Majò ».

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Exactement.
Il y avait une demande de parole.

Monsieur Valéry GIBOYAU *(RC Saint-Joseph)*
En ce qui me concerne, je parle en tant qu'éducateur, pour moi, dire de faire un coefficient pour désigner un champion alors qu'il y a deux poules, cela n'a pas de sens. Un champion qui n'a pas rencontré, ne serait-ce qu'une fois, une équipe de l'autre groupe, cela n'a pas d'intérêt d'être champion.

En ce qui me concerne, je me dis qu'il y a le temps de se rencontrer au moins une fois. Il y a six équipes. Ce qui fait qu'au lieu d'arrêter le 19, on prolonge d'une semaine. On arrête le 26 et on place une journée en semaine, vers la fin. Comme cela tout le monde se rencontre. Cela a de l'intérêt. Pour moi, c'est la meilleure solution. On peut même rajouter, comme j'ai entendu qu'il y a des blessures, cinq changements, comme cela se fait dans les compétitions, cela se fait en France, pour protéger nos joueurs. Nous demandons à ce que l'on puisse faire les cinq changements. C'est mon point de vue.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Il y a le club Franciscain.

Monsieur Éric LITTORIÉ *(Président du Club Franciscain)*
Bonsoir. Je n'ai pas grand-chose à dire parce qu'il me semble que le Président du RC Saint-Joseph a dit pratiquement tout ce que je voulais dire. Je me dis qu'effectivement, tout le monde a le droit de faire des réclamations, de dire quoi que ce soit. Je ne pense pas que l'on puisse désigner un champion alors qu'il y avait deux groupes.

L'année dernière, c'est vrai, on a décidé de donner à l'équipe de la Samaritaine le titre de champion. Je n'étais pas d'accord, mais je n'ai pas fait de courrier contre cela pour la Ligue pour dire que je ne suis pas d'accord. Maintenant, c'était un groupe. Là il y a deux groupes. Comme le disait le Président du RC Saint-Joseph, le Club Franciscain n'a jamais rencontré, par exemple, le RC Saint-Joseph, le Golden Lion. Nous avons joué contre la Samaritaine en Coupe. Je ne peux pas comprendre que l'on puisse désigner un champion en disant que celui-là avait plus de points devant tandis qu'il n'était pas dans le même groupe.

Je n'ai pas grand-chose à dire parce que je pense qu'ils ont dit tout ce qu'ils avaient à dire. Le Président du RC Saint-Joseph a dit tout ce que moi, je pensais dire. Je pense que la Ligue fera le nécessaire et que nous sommes là certes, pour essayer d'éclaircir les choses mais je vois tellement de polémiques. Un titre de champion, les 6 meilleures équipes, nous disons cela ainsi, les « 6 Majò » vont disputer le titre de champion. Cela va désigner un champion à la fin. Le meilleur sera champion. Les trois autres vont disputer la Coupe VYV. Je ne vois pas pourquoi il faudrait avoir tout cela de réclamations pour un titre de champion. On ne gagne pas un titre de champion en écrivant sur un papier, on gagne un titre de champion sur le terrain. Maintenant le meilleur va gagner. An nou rété fè polémik épi sa.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Autre demande de parole ?

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Entretemps, pour dire que cette compétition, quand je parlais de large concertation, a été largement débattue avec nos techniciens et en particulier avec notre Sélectionneur, Mario BOCALY et son staff. Il y a un intérêt aussi pour nos Matinino en termes de rythme parce que rien ne remplace la compétition, il me semble, sans être un coach.

La formule permettant de limiter le nombre de journées à trois parce qu'au départ, il était question de faire cinq journées, était un compromis entre avoir une compétition quand même d'un certain niveau avec de l'intensité, c'est vrai, pour donner du rythme à nos meilleurs joueurs et également faire en sorte qu'il n'y ait pas de cadence effrénée avec des matchs tous les trois jours qui seraient l'apanage d'une compétition avec six journées.

La Samaritaine veut prendre la parole. Le temps qu'on lui emmène le micro, dire aussi qu'on reste sur le principe que c'est une compétition qui a été décidée par délibération du Conseil de Ligue avec un certain nombre de motivations que l'on va pouvoir vous réaffirmer tout à l'heure.

Monsieur Patrick MANBRUN *(Président de La Samaritaine)*
Bonsoir tout le monde. Je reviens sur le bonus. Je dis pourquoi ne pas mettre tout le monde au départ à zéro puisque cela porte sur le Tournoi des champions ? Pourquoi l'attribution d'un point ou deux points ? Si nous sommes 6 équipes, nous démarrons à zéro et tout le monde a la même chance d'égalité.

Pourquoi je dis cela ? Cela veut dire que si toutefois les équipes qui sont après les deux premiers, n'auront aucune chance de sortir champion. Cela veut dire que cela a été truqué déjà au départ dans la mesure où on a commencé un championnat en disant qu'il faut se classer pour la poule haute. Tout le monde avait sa chance et aujourd'hui on revient avec un arrêt en nous disant qu'il faut donner du bonus aux deux premiers. Mon équipe aurait joué sa chance. On s'est dit que l'on se classe pour la poule haute. Aujourd'hui, ce que j'aurais aimé entendre c'est que tout le monde démarre à zéro. Les six se rencontrent. D'autant plus qu'il y a quatre équipes qui ne sont pas d'accord sur les six.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Merci Président. Autre demande de parole ?

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
La JS Marigot.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Président, tu as parlé de « trucage ». Non, il n'y a pas de trucage. Il y a eu des discussions avec l'ensemble des clubs et ensuite avec les six clubs pour arriver à la validation de cette proposition. Maintenant, sur la question du bonus, on peut toujours débattre. On va expliquer les motivations Les règles ont changé, c'est vrai, du fait de la crise sanitaire. Quand on dit qu'il n'y avait pas de bonus au départ, il y avait dix matchs de prévus aussi. Il n'y a pas dix matchs, il y a trois matchs de prévus pour déterminer quelque chose à enjeux importants alors qu'il y a 14 matchs qui ont déjà été joués.

Monsieur Achille MAIRONIS *(Président de la JS Marigot)*

JS Marigot, c'est la R3. Tout ce que je voulais dire, j'ai une vision générale un peu sur le football. Le sujet qui est débattu ce n'est pas l'affaire de la R1, pour moi c'est l'affaire du football de Martinique. Quand le lundi j'attends le résumé du football c'est toujours la R1 que l'on montre à la télé. Le public c'est la R1, ce n'est pas la R3. Les jeunes quand ils regardent le foot martiniquais à la télé, c'est l'élite. Nous attendons quand même quelque chose qui relance le football martiniquais. C'est la vision du football élite. La Sélection cela va venir après. Mais pour le moment on est en attente d'une relance du football et je pense qu'un petit mini-championnat cela va plus réveiller la vigilance et la tension du football. En tant que Président de R3, j'aurais bien aimé voir le football relancé par l'élite, que les six élites puissent relancer quelque chose en Martinique. C'est ce que l'on attend.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Merci Président. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Sur la question du bonus, je ne sais pas si je laisse Georges *(DUQUESNAY)* expliquer l'origine de cette affaire et je vais compléter peut-être philosophiquement après.

Monsieur Georges DUQUESNAY *(1er vice-Président)*

Je vais être assez rapide. La crise sanitaire a arrêté toutes les compétitions, y compris les championnats. Nous n'avons pas pu mettre en place la poule haute puisque c'est de cela que l'on débat dans les règlements tels qu'ils étaient définis à savoir 10 matchs aller-retour avec les équipes concernées.

A partir de là, dès le départ, on n'était plus dans les mêmes conditions et si on n'est plus dans les mêmes conditions, à condition exceptionnelle, on prend aussi des dispositifs exceptionnels. Si les équipes s'étaient rencontrées sur 10 matchs, il n'y aurait pas eu de souci. Là vous n'avez plus que 3 matchs pour déclarer un titre de champion, cela devient beaucoup plus tendu.

Il nous avait semblé effectivement qu'il fallait dans ces cas-là soit donner un bonus aux équipes qui ont été classées première, deuxième et troisième compte tenu de leur performance sur 14 matchs. Je rappelle qu'un bonus d'un point pour le premier, un bonus d'un point pour le second et les équipes classées troisième partiraient à zéro, en une journée, ce bonus peut être évidemment réduit à zéro puisqu'une défaite vaut quatre points pour le vainqueur et un point pour le perdant.

A partir de là, nous avons eu des échanges avec les clubs et nous avons pu nous arrêter sur cette proposition de bonification qui aujourd'hui fait débat et qui, pour certains clubs, ont changé d'avis. L'idéal aurait été de jouer 10 matchs, Président de la Samaritaine. Il n'y a aucun souci. Tu as raison. Mais on ne peut pas le faire. Trois matchs, cela nous semble très peu pour définir un champion, pour définir les quatre de la Coupe VYV, pourquoi pas, puisque quatre places sur six seront à prendre. Mais trois matchs cela semble peu.

Le Conseil de Ligue, après discussion avec les clubs qui ont entretemps, changé d'avis, a validé lors de sa réunion de Conseil de Ligue, le principe d'une bonification pour l'équipe classée première, d'une bonification moindre pour l'équipe qui s'est classée seconde (un point de moins que le premier) et d'un départ à zéro pour les équipes classées troisième.

C'était pour valoriser aussi la performance puisque nous ne pouvons pas faire dix matchs comme c'était prévu. C'est vrai que le bonus n'était pas au règlement mais au règlement n'était pas prévu trois matchs non plus. C'était dix, Président. Il faut savoir dire les deux choses. Pour nous, il s'agissait de valoriser la performance des clubs sur la première phase, c'était à dire 14 matchs.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Merci Georges *(DUQUESNAY)*. On est en plein – je prends mes responsabilités, je le dis – conflit d'intérêt c'est-à-dire d'un côté des intérêts particuliers et d'un autre côté, l'intérêt général. Pourquoi je dis cela ? Il faut que l'ensemble des présidents et présidentes de clubs sachent comment cela s'est passé.

Les six clubs ont été réunis. Ce que Georges *(DUQUESNAY)* vient de présenter, cela a été présenté comme cela, avec cette argumentation sur à la fois des raisons d'éthiques sportives par rapport au fait qu'un champion de la Martinique ou même, s'il n'y avait pas de champion, quelqu'un qui ira représenter la Martinique dans une compétition comme l'a fait le club Franciscain il y a quelques années et comme l'a fait récemment la Samaritaine, que ce soit un club qui ait fait ses preuves avec 14 matchs déjà joués qui lui ont permis d'arriver à un certain niveau. Ensuite, on ne pouvait pas imaginer que cela puisse se jouer sur deux matchs ou sur trois matchs.

C'est dans ce sens que cela a été expliqué à la fois pour dire qu'il faut tenir compte en termes de reconnaissance de l'investissement de ces clubs et ce n'est pas seulement les premiers, c'est le deuxième également avec un système de bonification. Tout le monde était d'accord, il faut le dire sauf la Samaritaine.

Je dis aussi qu'à ce moment-là, dans ce débat, il y a un certain nombre de témoins qui peuvent confirmer ce que je dis, il y a eu d'autres propositions. Le système des trois journées, ce n'est pas seulement cela qui a été débattu, il a été débattu aussi et la Samaritaine avait proposé cette solution. C'était d'exempter les premiers des deux poules et de faire un système de quart de finale croisé entre les deuxièmes et les troisièmes et ensuite le qualifié allait rencontrer les premiers. C'était déjà une forme de bonification puisqu'on protégeait et cela venait de la Samaritaine.

Si je dis des bêtises, il faut me dire. C'était déjà une manière de protéger ceux qui étaient sortis premier de leur groupe. Cela n'a pas été retenu. On a débattu largement. Le Président Éric PRIVAT du RC Saint-Joseph d'ailleurs avait eu un argumentaire très intéressant en disant justement que cela pouvait poser problème parce qu'au moins deux clubs n'auraient joué qu'un seul match et il pouvait y avoir malheureusement, des vainqueurs qui sortent de cette affaire sans avoir rencontré au moins un club de l'autre poule. Cela a été abandonné. On a avancé très sereinement.

On est arrivé à un consensus à six moins un, sur cette histoire de bonification. On n'avait même pas déterminé le nombre de points. C"est à dire que les cinq – puisque cinq clubs étaient d'accord – laissaient au Conseil de Ligue le soin de déterminer l'envergure de la bonification. On en a discuté au Conseil de Ligue. Au départ, on disait « 3, 1, 0 ». A un moment, on avait dit « 3, 2, 1 ». On s'est arrêté à « 2,1,0 ».

Il ne faut pas dire non plus que celui qui partirait avec -2 points n'aurait aucune chance d'être champion. Ce n'est pas vrai puisque la victoire est à 4 points. Il suffit qu'il gagne son premier match et il a annulé parce qu'il rencontre en première journée le champion. Il suffit qu'il gagne son match et il a annulé la bonification, en tout cas pour ce qui le concerne.

Voilà rétabli l'historique de cette affaire. Maintenant, ce que l'on dit c'est que l'on ne va y passer la nuit, tout en restant courtois. Si on doit prolonger ces débats, on va soumettre au vote de l'assemblée. Comme le disait le Président Achille MAIRONIS, cela concerne l'ensemble du football martiniquais. Il me parait difficile aujourd'hui de ne pas faire cette compétition. Cette compétition est organisée et est présenté, on va redire devant l'Assemblée générale, l'ensemble des éléments qui concernent son déroulement et son système.

Maintenant, je suis démocratique, je vous donne ma position et la position du Conseil de Ligue puisque le Conseil de Ligue a validé cette bonification à « 2,1,0 ». Maintenant s'il y a une majorité qui dit « Non, on enlève cette bonification », on va enlever cette bonification. C'est ma position. Ce n'est peut-être pas la position d'autres membres du Conseil de Ligue, mais à un moment, il faut avancer en tant que personne responsable.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole s'agissant finalement de cette histoire de bonification ? C'est ce qui pose problème.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Plus de prise de parole ?

Le Président de la Samaritaine.

Monsieur Patrick MANBRUN *(Président de la Samaritaine)*

Président, j'ai bien entendu ce réquisitoire mais je dis que cette affaire concerne les six clubs concernés puisque si les deux premiers qui ont eu deux points gagnent deux matchs et un match nul, il y a un champion. Ensuite, si tout le monde a envie d'être champion, ils ne peuvent pas être champions puisqu'ils n'ont pas l'avantage des deux points. Il y aura toujours un point qui se balance.

Pour moi, je réitère mes propos, si on démarre le tournoi des Champions, tout le monde est au point mort, à zéro partout, on commence un parcours et celui qui gagne a le titre de champion. Ou alors, comme on l'a dit, celui qui a eu le plus de points, c'est le Golden Lion, il est champion. C'est ma proposition.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Très bien. Merci Président.

Il n'y a aucune possibilité d'égalité. On va représenter le règlement qui sera, si l'assemblée le décide, validé ce soir. Il n'y a aucune possibilité d'égalité parce qu'il y a des tirs au but à la fin des matchs et il y a une déclinaison dans le règlement qui rend impossible légalité. C'est une chose. Les délégués vont pouvoir le constater tout à l'heure.

Maintenant, si je comprends bien le Président de la Samaritaine, pour lui, il n'y a pas de bonus et au pire de déclarer le Golden Lion champion. C'est bien cela ? Si on maintient le bonus, tu n'es pas d'accord et tu préfères que l'on déclare le Golden Lion champion. Encore faut-il que par le système règlementaire, ce soit effectivement le Golden Lion qui se dégage du quotient.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Il faut bien préciser qu'on déclare champion le vainqueur du mini-championnat entre les deux équipes classées premières à l'issus du quotient. On ne sait pas encore qui sera champion. On va déclarer champion le vainqueur du mini-championnat puisqu'il y a deux poules en Régional 1.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Sur la question de savoir si cela concerne les six clubs. Non, Président, sauf à me tromper cela concerne l'ensemble du football martiniquais.

Monsieur (1 :32 :43)

Cela fait deux fois que le Secrétaire Général parle de mini-championnat virtuel, est-ce que l'on pourrait l'expliciter pour qu'on puisse vraiment comprendre ce que c'est parce que moi je nage.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

On est en train de vérifier ce point, c'est pour cela que Georges *(DUQUESNAY)* s'est rapproché de moi. Je ressors la décision Comex pour que l'on ait le même niveau de communication.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

On va regarder la décision comex. C'est l'élément de la décision comex qui était utilisé lorsqu'il fallait désigner une équipe lorsqu'il devait y avoir un barrage entre deux équipes n'étant pas dans la même poule puisqu'à l'évidence, même si les premiers des deux poules ont fourni une prestation sportive importante mais on ne peut pas partir du principe qu'une poule serait plus facile ou plus forte qu'une autre. Cela parait évident sur le plan sportif.

On va peut-être relire la décision comex et sinon, pour ne pas s'éterniser, je vais proposer que nous soumettions au vote cette histoire de bonification.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Patrick CAVELAN.

Monsieur Patrick CAVELAN *(Entraîneur du Club Franciscain)*

Bonsoir. Je ne voudrais pas être long puisque je sais que notre temps est compté mais je trouve la position des Présidents des clubs de l'Aiglon et de la Samaritaine, un peu...

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Un point d'ordre. Patrick CAVELAN, tu es un coach d'un club, tu n'es pas délégué. Si le Président est présent...

Monsieur Patrick CAVELAN *(Entraîneur du Club Franciscain)*
Non, le Président n'est pas là. Justement il m'a demandé...

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Je pense, pour que les choses soient claires, qu'il faudrait que l'assemblée soit d'accord qu'un coach, sauf s'il t'a donné une délégation en tant que membre...

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
C'est pareil. Je ne sais pas si c'est lui qui est le représentant du club. J'ai vu le Président du Club Franciscain présent, c'est pour cela. S'il y a un représentant du RC Saint-Joseph, je n'ai pas vu le Président du RC Saint-Joseph.

Il n'y a pas d'objection à ce que Patrick CAVELAN, au nom de son Président, prenne la parole ?

Monsieur Patrick CAVELAN *(Entraîneur du Club Franciscain)*
En R3 et en R2, le champion sera désigné parce que cela a été voté par un match sur le terrain et en R1, on est dans la même configuration de deux poules et nous parlons de championnat fictif qui désignera un champion. Nous sommes dans la même ligne. Nous disputons un championnat et deux décisions différentes doivent être prises parce que je crois que chacun veut rester sur sa position.

Soit on vote le quotient et on va jusqu'au bout de la décision du Comex c'est-à-dire s'il y a décision par quotient, on va jusqu'au bout malheureusement pour Serge LOUISE ou on prend directement la troisième voie, soit par le « 6 Majò » soit quotient et les deux premiers se rencontrent en match aller-retour pour être désigné champion parce que je trouve que c'est anormal d'avoir cette disparité entre trois divisions différentes.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Il y a le Sporting Club Lamentinois qui a demandé la parole et ensuite Présidente REINETTE, tu interviendras.

Monsieur Emile CATAN *(Président du Sporting Club Lamentinois)*
Bonsoir tout le monde. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis un club de R3. A mon niveau, je parle à titre personnel, si on continue sur ce débat, honnêtement, on sera là jusqu'à minuit, voire plus, puisqu'on n'arrive pas à trouver un terrain d'entente. Chacun prêche pour sa paroisse. Je n'en disconviens pas mais c'est vrai que pour l'éthique, pour l'intégrité du football, il serait intéressant de faire en sorte de déterminer les équipes qui sont qualifiées pour la Coupe VYV. Je pense que c'est quand même nécessaire de pouvoir disputer ce « 6 Majò ».

Après, sur différents aspects, il y a plusieurs cas de figure. Les joueurs, il faut qu'ils soient aussi en compétition pour qu'ils puissent disputer la Gold Cup. Il y a des risques de blessure dans les deux cas de figure. Ils vont jouer des matchs à haute intensité avec la Sélection de la Martinique. S'ils ne sont pas prêts avant, il y aura aussi des risques de blessure.

Pour revenir au « 6 Majò », cela permettra de déterminer les 4 équipes pour la Coupe VYV puisqu'il y a un intérêt sportif et économique. Pour faire en sorte justement de déterminer un champion, on aurait pris par exemple, les deux premiers de chaque groupe, cela permettra de déterminer un véritable champion sur le terrain parce que c'est vrai que le fait qu'il y ait deux groupes de R1, je n'en disconviens

pas le Golden Lion a fait une belle demi-saison, le Club Franciscain aussi. Chacun a envie de montrer son potentiel.

Maintenant, j'espère que l'on pourra trouver un terrain d'entente parce qu'honnêtement, il est déjà 20 heures 30, je pense que la plupart d'entre vous, vous travaillez, on a vraiment d'autres choses à faire que de débattre, avec tout le respect que j'ai pour les présidents de R1, mais j'espère qu'on va trouver une issue favorable. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Président REINETTE

Monsieur José REINETTE *(Président de l'Union Sportive Riveraine)*
Merci. Je suis Président de l'Union sportive Riveraine, R2. Je n'ai rien à voir avec la R1. Simplement je voudrais vous dire, dans un esprit de cohérence, entre les différentes divisions (la R3, la R2 et la R1), je rejoins entièrement ce que viens de dire l'interlocuteur qui a parlé juste avant moi du Sporting et le coach. Pour moi, il est essentiel que l'on reste dans la même dynamique, que les deux premiers de chaque groupe de R1 se rejoignent pour déterminer le champion de R1. Comme cela on sera cohérent de la R3 à la R1 et le dispositif des « Majò » pour la Coupe VYV. C'est tout à fait normal.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Président ALEXANDRINE.

Monsieur Marc ALEXANDRINE *(Président de l'US Robert)*
Bonsoir tout le monde. Messieurs les membres du Comité directeur, je pense qu'il faut arrêter de pleurer pour son clocher. Il y avait un groupe : la Samaritaine était première dans le groupe. Il y a eu le COVID. On a décidé que la Samaritaine serait championne. On est reparti sur deux groupes. Tous les présidents de clubs en R1 savaient qu'il y aurait une poule basse et une poule haute.

On a fait une réunion. J'avais proposé qu'on ne fasse pas de match aller, que l'on faisait sur un match. Il y avait des présidents de clubs qui n'étaient pas d'accord pour la poule basse. Vous avez proposé quelque chose pour reprendre le championnat. Tout le monde était d'accord. On savait tous qu'il y aurait eu les Matinino qui auraient eu la poule haute. Maintenant on a décidé de faire la poule haute.

Arrêtons de penser à gauche et à droite pour nos intérêts personnels. On a dit que l'on fait la poule haute sur un match, Président je pense aussi que vous avez fait une erreur parce que le football martiniquais ce n'était pas les six premiers du groupe 1. Ce n'était pas les six premiers de la poule haute. C'était aussi les 12 clubs de Ligue 1. Je pense qu'il fallait les inviter à cette réunion pour que l'on puisse parler du football martiniquais. Maintenant, elle est faite comme cela.

L'histoire des points, je pense qu'il faut arrêter cela. On fait un championnat comme on a dit pour déterminer le premier, celui qui sera champion et un point c'est tout. Arrêtez de pleurer parce que l'on savait déjà que les Matinino allaient jouer. Les entraineurs font leur travail pour les Matinino. Maintenant, je pense que les entraîneurs de la poule haute feront leur travail aussi pour qu'il n'y ait pas de joueurs blessés et que le championnat continue. Il n'est pas histoire de voir ce que l'on va faire pour des joueurs qui étaient suspendus. C'est le championnat qui continue. Tout le monde savait déjà cela. Continuons notre football. Sauvons notre football. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Merci Président.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Pas d'autres interventions ? Non.
Ecoutez, je vais au nom du Conseil de Ligue faire la proposition suivante parce qu'il faut bien que l'on sorte de cela. Trop de démocratie, tue la démocratie. Je ne sais pas qui a dit cela. Le Conseil de Ligue a pris une délibération sur cette compétition avec un argumentaire et des motivations. Cela semble buter sur la question du bonus. Il me semble que le plus simple c'est de voter sur cette question du bonus.

La proposition faite par le Conseil de Ligue c'est celle qui a été décrite : 3 matchs sur terrain neutre. Le calendrier a déjà été arrêté. Les matchs sont arrêtés, en tout cas, pour la première journée. On a mis en avant un certain nombre de choses. Il y a des partenaires qui sont déjà prêts à suivre. La télévision, il semblerait. On va en parler tout à l'heure parce que l'on a le représentant du prestataire de communication qui est là.

Si c'est cela qui nous bloque manifestement, que l'on puisse voter tout simplement bonus ou pas. Est-ce qu'il y a des objections à ce que l'on puisse réaliser ce vote ?

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Le Golden Lion.

Monsieur Laurent SAINT-HONORE *(Président du Golden Lion)*
Oui, une dernière intervention. Président de la Samaritaine, on était tous d'accord. Il vient de dire que les quatre autres clubs ne sont pas d'accord. Je te dis quand même que la proposition du Club Franciscain de CAVELAN de dire que les deux premières équipes peuvent se rencontrer dans un match aller-retour, si c'est cela la solution, cela me va.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Bien sûr *(rires)*.
Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je répète : je fais une proposition que l'Assemblée Générale Ordinaire du football martiniquais, souveraine, puisse se prononcer sur la question du bonus ou pas, sur la base du système « 6 Majò » qui a été arrêté par le Conseil de Ligue.

Monsieur Georges BEAUPREAU *(Club Colonial de Fort-de-France)*
Je pense que l'on s'est un peu fourvoyés en mélangeant deux problématiques, celle qui porte sur le principe de faire ou pas ce tournoi des « 6 Majò » et l'autre problématique étant celle posée par quatre clubs concernant le bonus.

Dans le premier cas, c'est le principe du tournoi. Je pense qu'on aurait dû déjà le décider par vote. Le deuxième cas, c'est une question de modalités pratiques qui concerne les 6 clubs et qui concerne essentiellement le Conseil de Ligue qui a pris une décision de proposer ce Bonus et 4 clubs qui sont en train de le contester.

Mais les choses ne sont pas fusionnées. Ce sont deux choses différentes parce que me semble-t-il, et CAVELAN l'a rappelé, dans la proposition de liquidation de la saison 2020-2021, il y a non seulement le fait qu'aucun club ne descende et qu'un certain nombre de clubs de R3 et de R2 progressent vers les divisions supérieures mais il y a également ce tournoi et cela a été voté déjà, me semble-t-il.

Aujourd'hui, on est en train de buter sur l'organisation pratique de ce tournoi. Il ne faut pas mélanger la faisabilité ou pas du tournoi et le fait que l'on retienne ou pas un bonus à certains clubs. Ce qui était en train d'être discuté par rapport au tournoi, c'est de savoir si le vainqueur de ce tournoi devenait le champion de Martinique. Cela aussi a été déterminé et voté par la majorité de l'assemblée. Je crois qu'il faut clairement définir les choses.

Quand on demande un parallélisme des formes entre la détermination du champion de R1, que l'on conteste parce qu'il y a un tournoi et que l'on demande que l'on fasse simplement une finale entre les clubs premiers et les deux groupes de R2. C'est cela la chose normale qui se fait depuis des années, me semble-t-il, y compris qu'il y ait ou pas, crise de COVID.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Juste une petite précision, Président BEAUPREAU, on n'a jamais encore voté le principe de l'organisation du « 6 Majò ». C'est le Conseil de Ligue qui a simplement pris une décision mais aujourd'hui l'assemblée est souveraine et sa décision passe avant celle du Conseil de Ligue.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

S'il n'y a pas d'autres observations, on va mettre aux voix, parce qu'à un moment donné, il faut trancher.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Le Président fait la proposition de trancher immédiatement sur la question du bonus. Il y a un Président qui demande « c'est quoi le bonus ? ». Est-ce que tu peux reprendre, Président, c'est quoi le bonus en quelques mots.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Il faut respecter le Président. Il est peut-être arrivé en retard.
C'est une attribution de points supplémentaires aux deux premiers de chaque poule. En l'occurrence, deux points pour le premier de chaque poule, soit clairement le Club Franciscain et le Golden Lion. Un point pour le deuxième de chaque poule. En clair, la Samaritaine et le Club Colonial et zéro point pour le troisième de chaque poule. En clair, le RC Saint-Joseph et l'Essor Préchotin.

On a expliqué assez largement ce qui a motivé cette affaire. En termes de reconnaissance du chemin parcouru pendant la première phase, en l'occurrence 14 matchs. En termes aussi de capacité à déterminer le champion en l'occurrence et celui qui va représenter la Martinique en CONCACAF. Capacité à être sûr que ce sera le véritable représentant en termes de puissance sportive du territoire. C'est tout. C'est sans jeter la pierre à qui que ce soit et sans sous-estimer qui que ce soit.

Si le RC Saint-Joseph ou l'Essor qui, malgré ce handicap de -2 points se retrouvent champion, ce qui est possible. Il ne faut pas dire que ce n'est pas possible. C'est la démonstration que sur trois matchs, même en étant sorti troisième de leur poule à l'issue de 14 matchs, ils ont fait leurs preuves pour représenter la Martinique et être champions de la Martinique. C'est cela le bonus.

Je disais, sans vouloir influencer personne, qu'à titre personnel, cela traduit un peu l'esprit du Conseil de Ligue mais je le dis, on est dans des conflits d'intérêt. L'intérêt général, me semble-t-il, cela avait été compris d'ailleurs par la majorité de ces six clubs, c'est bien de tenir compte de ces motivations que je viens d'énoncer. Maintenant, si ce n'est pas démocratiquement la volonté de l'Assemblée générale, l'Assemblée Générale va voter contre l'attribution de ces bonus et on fera trois matchs sur terrain neutre en partant de zéro pour tout le monde.

Je propose que le Secrétaire Général mène le vote.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Je suis juste en train d'écrire la question pour l'afficher pour qu'elle soit précise pour tout un chacun.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Si on peut balayer rapidement les autres points de l'ordre du jour en attendant ce vote. Cela vous permettra de réfléchir entretemps.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

C'est bon, on peut passer au vote. J'affiche la question. Il faut évacuer cela rapidement. Les autres points iront très vite.

Attribution du titre de champion. L'intitulé n'est pas bon. C'est juste la question. Je vais modifier l'intitulé. Dans l'hypothèse de la validation par l'Assemblée générale ordinaire de la compétition « 6 Majò », il est demandé aux présidents de voter contre ou pour le système de bonification. C'est bien cela, Samuel *(PEREAU)* ?

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Ce n'est plus une hypothèse. Le « 6 Majò » a été décidé par le Conseil de Ligue avec l'accord des clubs concernés évidemment puisque tout le monde était d'accord pour faire le « 6 Majò ». A l'occasion des discussions que l'on a eues avec l'ensemble des clubs dans les réunions en visioconférence, cette orientation avait été clairement énoncée. Il n'y avait pas eu d'observation par la suite.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
La question : il est demandé aux présidents de voter pour ou contre le système de bonification. On va passer au vote.

Y a-t-il des Délégués qui s'abstiennent...

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Oui, tout à fait, si on passe à ce vote, cela veut dire qu'on a acté le principe de l'organisation du « 6 Majò ».

Il y a une observation.

Madame Corinne NOEMI *(Présidente de l'ASC Hirondelles)*
Bonsoir. ASC Hirondelles. R3. Je ne comprends pas parce que voter cela ainsi voudrait dire que j'accepte que la compétition des « 6 Majò » ait lieu. Or, je n'ai même pas voté la validation de cette compétition. On me demande de voter les modalités. Je ne comprends pas.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Quelle est ta proposition, Présidente ?

Madame Corinne NOEMI *(Présidente de l'ASC Hirondelles)*
Que l'on nous demande d'abord de voter si nous sommes d'accord que cette compétition se fasse.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Pour moi, pas de problème. Vous savez, vous me connaissez, on peut faire cinquante votes ce soir. Il n'y a pas de problème. Les présidentes et présidents de clubs ont fait confiance à un Conseil de Ligue pour mener les affaires du football mais toujours sous votre autorité.

Jusqu'à présent, je m'adresse directement à toi, Présidente, je crois que depuis que nous avons été élus et dans le cadre de cette crise qui impacte beaucoup la société martiniquaise et le football, nous avons fait preuve d'une large concertation. Nous avons fait preuve d'un maximum de discussions et ouvert des espaces démocratiques. D'ailleurs, on va parler d'un autre : la Conférence des présidents de clubs.

Nous avons consulté l'ensemble des clubs. Il y a eu plusieurs visioconférences. Chacun a eu droit à la parole. On a présenté les conditions de liquidation. On a parlé de l'organisation de cette compétition pour pouvoir désigner le représentant de la Martinique en CONCACAF et le représentant à la Coupe VYV.

Sur cette base de large concertation, le Conseil de Ligue qui est toujours sous votre autorité – il n'y a aucun problème – a mis en place cette compétition. Toi, ce soir, tu dis qu'il faut remettre en cause la décision du Conseil de Ligue qui administre jusqu'à nouvel ordre, le football martiniquais. On n'est pas resté dans la tour d'ivoire, comme certains disent, de Tartenson et dire qu'on va faire un « 6 Majò ». On a largement consulté les clubs. Ensuite, quand on a eu le sentiment qu'il y avait un consensus autour de cela, on a mis en place cette affaire.

Maintenant, je le répète, pour ne pas y passer la nuit, si vous voulez voter pour ou contre ce « 6 Majò » avant de voter sur les modalités, pour ce qui me concerne, il n'y a aucun problème.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Y a-t-il d'autres demandes d'explication ? Est-ce que les présidents souhaitent que l'on vote d'abord sur la remise en cause de la décision du Conseil de Ligue faite en concertation avec les clubs concernés ? Une large concertation avec les clubs, les techniciens sur cette compétition sachant que l'organisation de cette compétition est aussi d'un intérêt majeur pour la Sélection de Martinique.

Le Président de l'Aiglon.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Si on vote contre, savoir ce que l'on fait derrière. Il faudra voter derrière pour savoir ce que l'on fait.

Monsieur Hugues PARSEMAIN *(Président de l'Aiglon)*

Président, je ne pense pas qu'il y ait une remise en cause de décisions du Conseil de Ligue que l'on respecte et que l'on soutient dans ses démarches. Ce que disait la Présidente de l'Hirondelle, je le comprends effectivement. On a abordé ce sujet lors d'une réunion en visioconférence sur Zoom il y a quelques jours. Effectivement, on nous a dit que peut-être on fera un « 6 Majò », une compétition.

La Ligue nous propose cela et je comprends tout à fait ce qu'elle dit. Je partage son avis. Se prononcer, même à main levée pour ceux qui veulent, pour, contre ou on s'abstient s'agissant de ce « 6 Majò », c'est une proposition qui me semble être intéressante. J'ai donné mon point de vue à ce qu'elle se réalise ou pas. Elle est intéressante pour certains points, elle est moins intéressante sur d'autres points. Chacun peut se prononcer.

Président, c'est une proposition et je comprends la position de la Présidente de l'Hirondelle. Après on se prononce sur les modalités. Si c'est adopté, comme cela on travaille tous ensemble et en bonne humeur et dans la bonne entente.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

C'est mon état d'esprit. J'ai dit que je suis prêt à faire tous les votes possibles ce soir.
Secrétaire général, si tu peux mener le premier vote : pour ou contre le « 6 Majò ».

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Exactement. On va voter sur l'organisation de la compétition du « 6 Majò ».

Y a-t-il des présidents qui s'abstiennent sur la question de l'organisation ou pas de la compétition « 6 Majò » ? *(Gri-Gri, Sporting Futsal, Rèd Futsal, Futsal Académie, CODST, ASC Hirondelle, Aiglon)*
Y a-t-il des présidents qui sont contre l'organisation du « 6 Majò » ? Je ne vois aucune main levée.

- **<u>Organisation de la compétition « 6 Majò »</u>**

Je rappelle que 46 clubs ont voté ce qui représente 265 voix.

Pour	237 voix
Contre	0 voix
Abstention	28 voix
Total	265 voix

➢ **La compétition « 6 Majò » est validée par l'Assemblée Générale des Présidents de clubs**

On va maintenant passer à la deuxième résolution. C'est la 2d.
Etes-vous pour ou contre le système de bonification ?

Qui s'abstient sur la question du maintien de la bonification pour cette compétition « 6 Majò » ? *(CODST, ASC Hirondelle, Aiglon)*

Qui vote contre l'organisation du système de bonification ? *(Stade Spiritain, US Robert, Réal de Tartane, Eclair, UJ Redoute, ACEF, La Samaritaine, l'Océanic, L'US Riveraine, Golden Star, Club Colonial, Good Luck, RC Saint-Joseph, La Gauloise, l'avenir FC, L'Olympique)*

- **Système de bonification**

Pour	99 voix
Contre	144 voix
Abstention	22 voix
Total	265 voix

➢ **L'Assemblée Générale des Présidents de clubs valide la suppression du système de bonification lors de la compétition « 6 Majò »**

6. Résolution sur décision à prendre dans le cas d'arrêt des compétitions en cours de saison suite cas de force majeure

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général) expose à l'assemblée,*

Nous avons décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour et de le proposer à une autre Assemblée générale parce que ce point nécessite encore des éclairages, des allers-retours avec les services juridiques de la Fédération française de Football.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Surtout informer l'Assemblée générale qu'il y a une Assemblée fédérale qui se tient vendredi à laquelle je vais participer en votre nom. Très certainement que le sujet des aléas qui risquent encore de frapper les compétitions du football amateur en France et sur le territoire national sera abordé. D'ailleurs seront abordées les conditions dans lesquelles le football amateur va reprendre à la rentrée prochaine puisque vous savez qu'il a été arrêté purement et simplement avec une saison blanche.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Nous passons donc au point 7 « protocole de sûreté des compétitions ». Il s'agit de la résolution n°4.

7. Protocole de sureté des compétitions

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

C'est un document qui vous a été transmis et qui est également là aussi le fruit de nombreuses concertations et avec les réunions de présidents de clubs. La dernière que nous avons eue était ici en votre présence sur les problèmes d'incivilité, d'insécurité lors des rencontres. Concertation également avec les arbitres que nous avons eu l'occasion de rencontrer.

L'objectif, en quelques mots, c'est de proposer un protocole de sureté des officiels, qui soit clairement défini avant, pendant et après les rencontres, de telle sorte qu'en cas de troubles, les présidents et le responsable sureté puissent prendre une décision qui s'appuie sur un certain nombre de critères.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce document qui fait quand même 11 pages ?
Oui, une question du Président du CODST.

Monsieur Daniel CABRERA *(Président du CODST)*

Il ne s'agit pas d'une question mais d'un constat. Il se trouve qu'un club, à la fin d'un match, a à débourser entre 600 et 800 €. C'est clair, si j'ai bien compris.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Précise ta question. En fait, dans ce document, il y a des sanctions qui sont prévues en cas de manquement à un certain nombre de principes qui est soumis à votre appréciation.

Monsieur Daniel CABRERA *(Président du CODST)*
Exact. Mise en place de la billetterie. Si ce n'est pas en place, il y a une amende financière : 200 € pour la R1, 150 € pour le R2 et 100 € pour la R3. Ensuite, lorsque l'arbitre appelle les équipes : amende de 100 € pour le club qui n'aura pas respecté cette consigne. Je continue. Equipes dans le tunnel en attente des consignes. Selon le rapport du délégué : amende de 100 € si le club ne respecte pas la consigne.

J'ai fait le total. Un club peut se retrouver à payer 800 € alors qu'il n'y a pas de recettes. Peut-être que je me suis trompé ou que j'ai mal lu, qu'on me le dise.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Non, tu n'as pas mal lu. Tu as très bien lu. Lors de notre dernière réunion ici, je ne sais pas si tu étais présent, sur la question de l'insécurité. Nous avions bien précisé que sortir un protocole sans sanction, par exemple sur le non-respect des horaires, quand l'arbitre appelle les équipes, etc. n'avait pas de sens. C'est la raison pour laquelle ce document a essayé de retraduire un petit peu ce qui s'était dit lors de cette réunion.

Pourquoi ? Il était question de moraliser les pratiques. On a parlé de moralisation des pratiques. Je ne sais pas si vous étiez tous présents mais c'est ressorti de cette réunion et on a clairement dit qu'il fallait que l'on change les pratiques. Pour changer les pratiques, quand l'arbitre appelle une équipe – j'ai pris cet exemple mais on peut en prendre un autre - et que cette équipe met dix minutes pour rejoindre le couloir parce qu'il y a un contrôle à faire, que la partie démarre en retard, cela pose un problème de moralité.

Maintenant, si les présidents de clubs veulent sortir toutes les sanctions de ce document, je n'y vois aucun inconvénient. C'est un projet qui est soumis à votre appréciation et également sur la question de l'organisation ou pas de la billetterie. C'est une question aussi morale vis-à-vis de l'institution. Il y a des clubs qui décident de ne pas organiser de billetterie. Ils préfèrent organiser une buvette et laisser les spectateurs rentrer. C'est un choix délibéré. Il y a des clubs qui font cela. Maintenant, si vous estimez qu'on doit supprimer. La question était ouverte, Président. C'est un projet, une proposition de protocole.

Il y a la Gauloise, ensuite Marie-Line *(ELIAZORD COSSU),* AS Morne des Esses.

Monsieur Pierre Moïse CHARLES *(Président de la Gauloise)*
J'aimerais comprendre pourquoi on prévoit autant de sanctions pour les clubs et qu'il n'y ait aucune sanction prévue pour les retards des arbitres ou leur absence quand ils sont désignés. J'aurais aimé qu'on en parle aussi, que l'on mette cela aussi dans les sanctions et que l'on soit au courant des sanctions qui sont prises contre eux. C'est tout.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Il y a deux chartes qui sont prévues. Vous pouvez mettre ce que vous voulez dans les chartes.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Une autre personne avait demandé la parole.
L'AS Morne des Esses.

Madame Marie-Line ELIAZORD COSSOU *(Présidente de l'AS Morne des Esses)* Bonsoir. Ma remarque sur ce protocole c'est à l'ère du zéro papier. On va se retrouver encore en début de match - je trouve que c'est très lourd – à cocher les petites cases. C'est vrai que j'avais vu les sanctions mais je n'avais pas fait le total. Président CABRERA, tu as raison, cela fait beaucoup.

On a des R3 et des R2. En R3, souvent cette saison, on n'a pas fait de billetterie et on ne peut pas en faire vraiment. Je trouve que c'est un peu lourd. Je reviens sur le zéro papier. Merci.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Autres observations ?
Il y a l'Eclair qui demande.
Entretemps, je dis que ce n'est qu'une proposition et ce n'est pas le Conseil de Ligue qui veut faire payer 800 € au CODST.

Monsieur Jean-Paul ARMEDE *(Président de l'Eclair Rivière Salée)*
Président, Secrétaire, je pense que ce point est vraiment trop important. Cela va nous ramener tard dans la nuit. Je pense qu'il faut enlever cela de cette Assemblée générale d'aujourd'hui et débattre un autre jour. Il y a trop de choses, personnellement, qui ne me convient pas dans cela. Il y a trop de répressions dans ce document et il n'y a rien qui va en faveur des clubs pour les aider. Nous sommes déjà dans une situation très difficile. Je pense qu'il faut arrêter avec la répression.

Quand je vois arriver des équipes et des arbitres, à Rivière Salée, nous n'avons pas les clés du stade. Si le gardien est en retard, comme c'est déjà arrivé, nous sommes là, comme tout un chacun, en train de l'attendre. Il sait qu'il doit arriver à une heure bien précise, mais à plusieurs reprises, il nous a mis en retard. On ne va pas payer 100 € parce que le gardien du stade n'est pas présent. Je vois aussi que dans le couloir d'accès, rapport du délégué, je n'ai eu aucun grief contre les délégués puisque j'ai été arbitre de football pendant très longtemps, mais il y a des délégués qui ont beaucoup d'excès de zèle. Je suis désolé. Personnellement je demande le report de ce point à une autre Assemblée générale. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Y a-t-il d'autres demandes de parole ? D'autres questions ? Non.
C'est un projet.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Jean-Claude *(VARRU),* avant l'assemblée, on a beaucoup discuté sur ces trois points de l'ordre du jour qui d'abord sont des choses assez sensibles et qui, deuxièmement, vous ont été communiquées très récemment – il y a trois ou quatre jours. A la limite, pour gagner du temps, puisque cela avait déjà été évoqué au Conseil de Ligue, si vous estimez que ces trois sujets que sont le protocole de sureté, la charte de l'arbitrage et la charte de l'arbitrage Elite doivent être muris et faire l'objet d'une discussion à une prochaine Assemblée générale, je pense que c'est sage. Il n'y a pas de problème. Comme cela, on gagne du temps et on ne s'énerve pas surtout à une heure avancée de la nuit.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Très bien. On adopte cette proposition de report de ces trois points : Charte de l'arbitrage, Charte de l'arbitre Elite régionale et protocole de sureté des compétitions.

Y a t-il des membres qui sont contre le report ? *Zéro (0)*
Qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

- **Le report est adopté à l'unanimité des membres présents**

A l'unanimité, ces trois points sont reportés à une nouvelle Assemblée générale.
On a les résultats des votes. On va vous les communiquer.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
En attendant, s'agissant des questions liées au respect des protocoles, même s'il n'y a pas de sanctions, progressivement on va vers une conscientisation de tous les acteurs, y compris de la Ligue et des arbitres et du Conseil de Ligue lui-même qui, à cause d'une raison technique, n'a pu commencer l'Assemblée Générale que trente minutes après.

Il faut qu'ensemble on aille vers une conscientisation et une responsabilisation. On va partir en Gold Cup. Patrick avait lancé quelque chose. Mario BOCALY aussi. On a pris 3 000 dollars d'amende parce que nous étions en retard pour reprendre la deuxième mi-temps. On a pris je crois aussi 2 000

dollars d'amende parce qu'on avait eu un mot de travers en conférence de presse, etc. Je pense qu'ensemble, nous sommes là aussi, non pas pour conscientiser le peuple mais se responsabiliser tous.

S'agissant du protocole de sureté, nous avons reçu récemment, il y a deux ou trois jours, un courrier signé du Président de l'UNAF avec des propositions qui reprennent un peu les réflexions qu'il y a eues à l'occasion de la réunion ici mais également des réflexions d'un groupe d'arbitres sur la question effectivement de la sécurisation des officiels.

On vous fera passer, puisque nous avons le temps de murir un peu tout cela, les propositions qui ont été faites par ce collectif d'arbitres. Je pense qu'il vous appartient aussi de vous rapprocher de vos arbitres et de vos référents à l'arbitrage au sein du club pour approfondir la réflexion qui a été menée depuis quelques années déjà et plus récemment cette année.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

On va tout de suite passer au point suivant qui était le Projet de mise en place de la Conférence des Présidents de clubs.

Mais il y a quand même une question. On a validé la compétition « 6 Majò ». On a abordé le système de bonification. On a décidé que sur la partie disciplinaire, on poursuivait puisqu'on a un avis de la Fédération française.

Par contre, on n'a pas décidé quid de l'attribution du titre de champion. Il faut que l'on valide quand même cela en Assemblée générale. Cela veut dire que la proposition serait de dire que le vainqueur de cette compétition « 6 Majò » serait champion de la Martinique.

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
On a déjà abordé la question de Régional 2 et 3. Cela a été voté à l'unanimité. Il ne manquait que la Régional 1. Cela fait un moment que c'était affiché.

Je reprends. Pour la Régional 3, il a été décidé d'attribuer le titre de champion après détermination du classement en quotient. Pour la Régional 2, organisation d'un match de barrage entre les deux meilleures équipes de chaque poule après établissement du classement au quotient. Ce match se jouera lors de la saison 2021-2022 sur un match. C'est bien cela, Georges *(DUQUESNAY)* ?

Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
Il convient maintenant de valider le principe de l'attribution du titre de champion de Régional 1 parce qu'il faut le valider en Assemblée Générale. On pourrait demander aux présidents de clubs s'ils sont d'accord pour que le premier de la compétition « 6 Majò » soit désigné champion de la Martinique.

Est-ce que l'on est d'accord sur cette question, Président PEREAU ?

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Oui, c'est clair.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
On va écrire la question et on va l'afficher pour vous.

Il est demandé aux Présidents de clubs de valider ou pas l'attribution du titre de champion de Régional 1 qui sera déterminé à l'issue de la compétition « 6 Majò » et de décider que la première équipe classée pour cette compétition « 6 Majò » sera déclarée champion de la Martinique au titre de la saison 2020-2021 et que cette équipe sera amenée à représenter la Martinique lors de la compétition CONCACAF regroupant les clubs champions.

Est-ce que la question est précise pour vous ?

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Il y a une observation.

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Entre les meilleurs. Tu as raison. On va rectifier, Achille. Le premier de chaque poule. Merci Président.

On passe au vote concernant l'attribution du titre de champion de Régional 1.

Projet de résolution : Régionale 1 : Le 1er de la compétition « 6majo » est déclaré champion de la régionale 1 et participera à la compétition des clubs champions de la CONCACAF

Y a-t-il des présidents qui s'abstiennent concernant l'attribution du titre de champion ?
(Sporting Futsal, Rèd Futsal, Gri-Gri, Futsal Académie)
Y a-t-il des présidents qui sont contre ? Zéro (0)

Résultat du vote :
Pour : 258
Contre : 0
Abstention : 7

- **La résolution relative aux modalités d'attribution du titre de champion de la régionale 1 pour la saison 2020/2021 résolution est adopté à la majorité des présidents de clubs**

On passe au point 7 qui est le projet de mise en place de la Conférence des présidents de clubs.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Jean-Claude *(VARRU),* il faut régler le problème du Football féminin et du Futsal.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Oui, tout à fait.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Ce n'est pas un problème, c'est la question.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Non, ce n'est pas un problème. Concernant le Football féminin, il n'y a qu'une seule poule, au même titre que la pratique à 11 Seniors hommes Régional 3, on pourrait proposer aux présidents d'adopter le même principe du classement au quotient.

Monsieur (2 :23 :03)
Puisque l'Assemblée générale a voté le retrait de la bonification, je crois qu'il faut quand même préciser que sur la première proposition, il n'allait pas y avoir d'égalité avec les tirs au but. Mais maintenant, on peut retrouver trois clubs à égalité complète. Si le Golden Lion, la Samaritaine et le RC Saint-Joseph gagnent leurs trois matchs, ces équipes seront premières. Comment on définit ensuite le classement ?

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Je passe le micro à Georges DUQUESNAY qui va répondre à cette question.

Monsieur Georges DUQUESNAY *(1er vice-Président)*

En cas d'égalité et après départage, s'il y a encore égalité sur cette compétition, ce sont les points obtenus lors de la phase 1 qui permettront de départager les équipes. C'est écrit dans le règlement. Cela veut dire que si vous avez, l'exemple proposé par Patrick, à savoir les trois équipes de la poule A ou voire même les trois équipes de la poule B qui ont gagné leur rencontre respectivement contre l'autre poule, ils sont effectivement avec 12 points chacune mais du coup, le partage se fait grâce au classement de la phase 1. Le classement établi à la phase 1 viendra confirmer le départage. Il n'y aura pas d'égalité entre des équipes de la même poule.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Merci Georges *(DUQUESNAY).*
Jean-Claude *(VARRU),* on peut mettre aux voix pour le classement au quotient du football féminin.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Oui, on met aux voix la proposition de résolution suivante : Le titre de champion de la régionale 1 féminine sera attribué à l'équipe classée première après établissement du classement au quotient.

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*
Y a-t-il des délégués qui sont contre ? *Zéro (0)*

- **La résolution relative aux modalités d'attribution du titre de champion de la régionale 1 féminine pour la saison 2020/2021 résolution est adopté à l'unanimité des présidents de clubs**

Concernant le Futsal, je sais que la commission s'est réunie.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Oui, la commission s'est réunie. Il y a eu un exercice démocratique également. Il est ressorti de cette réunion qu'il était justement question de valider cette proposition en Assemblée générale. Il est ressorti d'une majorité des clubs - si je dis des bêtises, les clubs de Futsal présents peuvent dire s'ils étaient là - l'organisation d'une compétition entre les 4 premiers de chaque poule. Une compétition à 8 sous forme de matchs à élimination directe. C'est presqu'une forme de coupe. Je ne sais pas si le technicien qui accompagne la commission pourrait dire un mot. Je ne retrouve plus son nom.

C'est ce qui a été retenu et on demande à l'Assemblée de valider sachant que cette compétition permettrait selon la décision de l'Assemblée générale, à la fois de déterminer le représentant de la Martinique en CONCACAF puisqu'il y a également, pour ce qui concerne le Futsal, une compétition des clubs champion, d'attribuer ou non le titre de champion.

Le système d'épreuves, c'est 8 équipes. C'est Cédric CARTERON, je cherchais son nom tout à l'heure. Georges *(DUQUESNAY),* tu peux préciser ?

Monsieur Georges DUQUESNAY *(1er vice-Président)*

Le système d'épreuves est un système de coupe où le premier de la poule A rencontre le quatrième de la poule B. Le premier de la poule B rencontre le quatrième de la poule A et les deuxièmes de chacune des poules rencontrent les troisièmes des autres poules. C'est pour le quart de finale. C'est un système de poules croisées tout simplement, avec une bonification au premier puisqu'il rencontre le quatrième et une bonification au deuxième aussi puisqu'il rencontre le troisième.

Après ces quarts de finale, les matchs de demi-finale sont déjà préétablis. Vainqueur du match 1 contre vainqueur du match 2 et vainqueur 3 contre le vainqueur du match 4. Là il n'y a plus de bonification puisque l'on ne sait pas qui va gagner les quarts de finale évidemment.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Président de Floréal.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

Cette compétition est sous-réserve évidemment des conditions sanitaires. Cela va dépendre de ce que va décider le Préfet le 09 juin.

Monsieur Thierry PASTOUR *(Président de l'UFC Floréal)*

Georges DUQUESNAY, je t'entends parler de bonification. On n'en a jamais parlé lors de notre réunion. Pourquoi dire le premier contre le quatrième, c'est une bonification. Cela ne veut absolument rien dire. Dans la phase aller, il est sorti premier mais le quatrième aurait très bien pu jouer son jeu et savoir qu'il va arriver quatrième et il peut gagner aussi bien le premier. Ce n'est pas une bonification. C'est une compétition. Elle est ouverte. C'est une phase très ouverte. Il peut y avoir des surprises et il y aura des surprises.

Par contre, je voudrais juste faire un point. On a fait la réunion mais il s'avère qu'il y a un litige sur un match. Un match qui s'est terminé sur une égalité. Il y a eu une bagarre et à ce jour, ce fait de jeu n'a pas encore été solutionné. Cela peut avoir une incidence. Le troisième peut se retrouver quatrième et le quatrième peut se retrouver troisième. On nous a annoncé la reprise du championnat pour le 19. En tant que membre d'une association, l'UFC Floréal, j'ai émis des réserves parce que cela fait un mois et demi que nous n'avons pas de compétition, on ne s'entraîne pas, je crains pour la reprise que des joueurs se blessent.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

On avait bien indiqué pour l'attribution des titres de champion : poursuite des compétitions après purge de tous les litiges. Peux-tu nous dire de quel match il s'agit ?

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

D'accord. On va vérifier cela et les classements seront établis après.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

On est au courant. Il faudra purger cette affaire assez rapidement. Comme je l'ai dit en début d'Assemblée générale, les contraintes, ce n'est pas seulement pour les clubs ou pour la Ligue, on a été en très grande difficulté avec le chômage partiel. On est au courant de ce dossier.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

On est au courant de ce dossier.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*

On va faire le nécessaire.
Georges *(DUQUESNAY),* tu peux enlever le terme « bonification ».

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

J'ai retiré pour lui. C'est bon.
On valide la proposition d'organisation de cette compétition pour le Futsal.
On met au vote.

Y a-t-il des présidents qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*
Y a-t-il des présidents qui sont contre ? *Zéro (0)*

- **La proposition de liquidation de la compétition Futsal est adoptée à l'unanimité des membres présents selon la proposition faite par la commission Futsal**

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Oui, c'est pour la championnat Futsal et le vainqueur sera déterminé champion de la saison 2020-2021. On passe au point suivant qui est le projet de mise en place de la Conférence des Présidents de clubs. Président PEREAU, je te laisse la parole sur ce sujet.

10. Projet de mise en place de la Conférence des Présidents de clubs

Monsieur Samuel PEREAU *(Président) expose à l'assemblée,*

Très rapidement et là aussi, si vous estimez que le sujet n'est pas mûr, il pourra être porté à une autre assemblée. Simplement, nous avons fait une proposition que vous avez dû voir. Il y a une forte demande depuis finalement, plusieurs années, de pouvoir voir exister un espace d'échanges entre les présidents de clubs. C'est une proposition qui est calquée sur le modèle du collège des présidents de Ligue qui fonctionne comme cela. C'est une instance éminemment démocratique avec un Bureau qui est élu. Evidemment, la Conférence des Présidents de clubs rassemble l'ensemble des présidents de clubs et un Bureau est élu par les présidents de clubs et ce Bureau élit un président de manière tout à fait démocratique. Il y a un nombre de personnes qui est prévu au Bureau.

J'insiste sur le fait parce que les remarques nous ont été faites. « Est-ce que ce n'est pas un truc que le Conseil de Ligue va contrôler ? ». Absolument pas. Comme vous avez pu le lire, c'est un espace totalement indépendant présidé par des présidents de clubs avec un Bureau, un président de la Conférence et ce président de la Conférence a toute liberté pour consulter son Bureau, consulter les présidents de clubs, pour réunir la Conférence sur tout sujet qui pourrait leur paraître au Bureau ou à la demande d'un président de club et pour évidemment faire des propositions. Il n'y a aucun souci sur cela.

Nous avons travaillé sur cela avec le Secrétaire Général, c'est un copier-coller du collège. Il fonctionne très bien le collège des présidents de Ligue. Simplement il est mis dedans, mais cela parait logique, que cette Conférence puisse être consultée avant chaque Assemblée générale sur les sujets qui seront abordés à l'Assemblée générale.

Soit on valide tout de suite, comme cela, on peut, à la prochaine assemblée mettre le processus électoral en œuvre ou soit, si vous estimez que ce n'est pas assez mûr, on reporte.

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

On met au vote, le maintien de ce point.

Qui vote contre le maintien de ce point ? *Zéro (0)*
Qui s'abstient sur le maintien de ce point ? *Zéro (0)*

- **Le maintien du point est adopté à l'unanimité des membres présents**

Projet de résolution n°7 :

Il est demandé aux présidents de clubs de valider le projet de création de la Conférence des présidents de clubs.

On passe au vote sur ce projet de résolution de la création de la Conférence des Présidents de clubs.

Y a-t-il des présidents qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*
Y a-t-il des présidents qui sont contre ? *Zéro (0)*

- **Le projet de résolution de la création de la Conférence des Présidents de clubs est adopté à l'unanimité des membres présents**

On passe au point 12 qui concerne l'autorisation de souscription à un emprunt garanti par l'Etat. Président PEREAU.

12. Autorisation de souscription à un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Monsieur Samuel PEREAU *(Président) expose à l'assemblée,*
PGE. C'est Prêt Garanti par l'Etat. Il m'a troublé en disant « emprunt ».

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Oui, parce que c'est un prêt accordé par l'Etat mais nous, nous souscrivons à un emprunt.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Très rapidement. Je pense qu'il y a un certain nombre de spécialistes dans la salle. Le Gouvernement, comme vous le savez, a mis en place un certain nombre de dispositifs pour aider les entreprises dans le cadre de la crise COVID. Les institutions bancaires ont la possibilité de prêter des sommes aux entreprises ou associations-entreprises comme nous, pour permettre de traverser la crise, d'abonder leur trésorerie, etc. On a travaillé sur ce sujet. Comme vous l'avez vu sur le document, cela peut aller jusqu'à 150 000 € avec un taux d'intérêt qui ne devrait pas dépasser 1,2% sur cinq ans. On a expliqué un petit peu cela sur le dispositif.

Sincèrement c'est une formalité. Je ne sais pas si quelqu'un a des observations, peut-être des gens qui connaissent bien le système. Cela permettrait à la Ligue de Football d'être un peu plus à l'aise, notamment en termes de trésorerie. Cela ne coûte pas cher. De mémoire, si on nous prête 150 000 €, on devrait payer au total 159 000 €. Cela aurait un coût de 9 000€ sur cinq ans.

S'il n'y a pas d'opposition ou d'observation, on vous demande de valider cela.
On a consulté à la fois nos experts-comptables, nos juristes, les services juridiques de la Fédération, les services financiers de la Fédération pour savoir si on pouvait se contenter d'une délibération du Conseil d'administration s'agissant du prêt garanti par l'Etat. Tout le monde nous a conseillé de faire valider par l'Assemblée générale. On peut voter ?

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*

Il est demandé aux présidents de clubs d'autoriser le conseil de ligue à souscrire à un emprunt Garantie par l'Etat dans la limite maximale autorisée et de donner mandat au président du CDL afin de mener toutes les démarches nécessaires

Y a-t-il des présidents qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*
Y a-t-il des présidents qui sont contre ? *Zéro (0)*

- **La souscription à un prêt garanti par l'Etat est validée à l'unanimité des membres présents**

13. Autorisation de cession de créances

Monsieur Samuel PEREAU *(Président) expose à l'assemblée,*
Sur ce point, la discussion était moins nette s'agissant de nos conseils, de nos experts puisque ce qui est prévu par les dispositions qui régissent la gestion des entreprises et des associations, c'est que le Conseil d'administration peut prendre des décisions s'agissant de gestion courante sans passer par l'Assemblée générale. Or la question était de savoir ce qu'est une gestion courante.

La cession des créances c'est l'association qui va, lorsqu'elle a une dotation, une somme qui lui est attribuée par un tiers, par une collectivité, par une institution, voir un établissement bancaire et lui dit : « Je

vous cède cette créance ». Cela veut dire : vous m'avancez l'argent ou une partie de l'argent qui me sera donné et lorsque le bailleur sera prêt à me donner cet argent, il vous le donnera directement ou il me le donnera mais si jamais je ne vous rembourse pas, vous pourrez saisir, en quelque sorte, la somme.

Cette cession de créances qui est un dispositif financier qui s'appelle une avance Dailly est en train d'être souscrite - mais si vous nous dites non, on arrête tout - auprès du Crédit Agricole qui est un partenaire d'ailleurs de la Ligue de Football dans le cadre du dispositif Inser'Foot.

Le dispositif Inser'Foot, comme vous le savez, c'est 16 jeunes martiniquais et martiniquaises qui sont dans un cursus de perfectionnement sportif et de formation professionnelle et aux métiers du sport. C'est une opération qui coûte environ 800 000 € financée à 70% par le Fonds Social Européen et à 30% par une dotation de la Collectivité territoriale.

Comme vous le savez, il y a une inertie administrative et financière sur l'attribution des fonds. Il y a une avance qui doit être donnée assez rapidement mais dans le meilleur des cas, cette avance n'arrivera pas avant août ou septembre. Or, le dispositif a commencé le 1er mars. Pour l'instant, c'est sur les fonds propres de la Ligue que cette affaire est financée. Pour éviter d'avoir un effondrement de notre trésorerie, on a contacté un établissement bancaire pour cette avance Dailly. On aurait pu, semble-t-il, s'affranchir du vote de l'Assemblée générale parce que cela correspond, semble-t-il, à une gestion courante mais on préfère « par sécurité » et par transparence financière, vous demander d'appuyer cela.

C'est le Crédit Agricole qui va faire cette avance Dailly sur un montant d'un peu moins de 500 000 € c'est-à-dire que toute cette somme ne sera pas tirée. On pourra tirer jusqu'à 500 000 € dans le cadre d'une avance, le temps que les structures qui nous donnent cet argent, en l'occurrence l'Europe et la Collectivité puissent faire les 40% d'avance et éventuellement donner le solde derrière. Cela a un coût. Un coût en termes d'intérêt et un coût en termes de frais de gestion de cette avance qui est un prêt tout simplement avec des taux d'intérêt mais c'est la sécurité par rapport à la trésorerie de notre institution.

On peut mettre au vote s'il n'y a pas d'observation ?

Monsieur Jean-Claude VARRU *(Secrétaire Général)*
Oui, on met au vote.

Il est demandé aux présidents de clubs d'autoriser le Conseil de Ligue à procéder à cette cession de créances selon le dispositif « Avance Dailly » et de donner mandat au Président du Conseil de Ligue afin de mener toutes les démarches nécessaires.

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent sur ce projet de résolution ? *Zéro (0)*
Y a-t-il des délégués qui votent contre ? *Zéro (0)*

- **Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents**

Président, nous venons d'épuiser l'intégralité de l'ordre du jour. Il t'appartient de faire le mot de conclusion.

Monsieur Samuel PEREAU *(Président)*
Très rapidement. Mesdames et Messieurs, les Présidents et Présidentes de clubs, merci pour cet exercice. Cela n'a pas été simple sur certains points mais il en va du football et de l'intérêt supérieur du football. Cela s'est bien passé.

Ce que l'on peut dire très rapidement, en termes de conclusion, c'est que le football continue avec un football jeune. On n'en a pas parlé mais le challenge Crédit Agricole continue avec les difficultés que l'on connait. Il y a des matchs qui ont pu se jouer mais on a des engagements auprès de ce partenaire. Il faut que l'on essaie de terminer cette compétition. On a aussi des jeunes qui veulent jouer. Ce qui me remonte c'est que les jeunes de 13,15, 17 ans veulent jouer, donc leur donner la possibilité dans la limite

de ce que peuvent faire les clubs parce que l'on sait que c'est compliqué, il y a des clubs qui ne peuvent pas. Le système ne leur en tiendra pas rigueur.

Notre Sélection qui se prépare va, j'en suis persuadé, représenter du mieux que possible, le football martiniquais.

L'aide COVID, le gros souci, on aura l'occasion d'y revenir, on essaie de s'en sortir, on est assez surpris quand même, je préfère parler franchement. Il n'y a plus grand monde. On est assez surpris de la difficulté qu'il y a, pour certains clubs, à finalement justifier, de manière minimale d'un certain nombre de choses. On insiste surtout sur la question des justificatifs de paiement. On ne peut pas faire l'impasse sur cela. Une facture acquittée, cela ne suffit pas. Une photocopie de chèque, cela ne suffit pas. Ce n'est pas de la répression, c'est simplement ensemble qu'il faut que l'on aille vers une orthodoxie financière. Or, les gens qui nous donnent des sous, qui donnent au football martiniquais des sous, n'accepteront plus que l'on puisse être dans l'à peu près. Les justificatifs de paiement, c'est quoi ? C'est un relevé de compte avec les numéros de chèques qui correspondent au montant qui a permis de payer une facture ou de payer une prestation. On ne peut pas faire l'impasse sur cela.

Merci. Bonne santé et rentrez sans difficulté dans vos demeures respectives.

L'ordre du jour est épuisé.
Le Président lève la séance. Il est 21 heures 00.

Le président

Samuel PEREAU

Ligue de Football de Martinique
2, rue Saint Jean PERSE - Morne Tartenson
B.P. 307 - 97203 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél 0596 72 89 39 - Fax 0596 63 14 99
SIRET 314 291 717 0028 - APE 9312 Z
secretariatgenaral@liguefootmartinique.fr

Le secrétaire général

Jean Claude VARRU